

LES DOCUMENTS DU MEIR SOUS SCÉLÉS
Stevens continue d'appeler les fonctionnaires

■ OTTAWA — Des cadres du ministère de l'Expansion industrielle et régionale ont indiqué à LA PRESSE que l'ancien ministre, Sinclair Stevens, continuait de contacter ses anciens fonctionnaires et cherchait à obtenir des informations sur des dossiers faisant actuellement l'objet d'une enquête à Toronto.

MICHEL VASTEL
de notre bureau d'Ottawa

Le sous-ministre associé du ministère, M. Robert Brown, a cependant indiqué que, dès la nomination du juge Parker pour diriger l'enquête sur les allégations de conflit d'intérêt, le ministère, en accord avec le vice-premier ministre Don Mazankowski, a placé tous les documents reliés à cette affaire sous scellés à Toronto et ils ne sont accessibles qu'avec l'accord de deux cadres supérieurs.

Dans une directive émise par M. Mazankowski aux fonctionnaires du MEIR, il est interdit aux fonctionnaires de discuter de cette affaire et il leur est plutôt suggéré d'entrer en contact avec le procureur de la

Commission, M. David Scott, s'ils recueillent des informations qu'ils jugent utiles à l'enquête.

Un fonctionnaire supérieur de l'Expansion industrielle a reconnu que l'ancien ministre ou sa secrétaire sont malgré tout entrés en contact avec des fonctionnaires du ministère après le départ de M. Stevens du cabinet, mais il se serait agi selon lui de demandes d'information sur les circonstances de telle ou telle réunion.

Le bureau de M. Mazankowski n'a pu préciser si les mesures exceptionnelles de sécurité mises en place visaient à mettre fin aux interventions directes de M. Stevens ou s'il ne s'agissait que de simples mesures de précaution. Il n'a pas été possible non plus d'obtenir une copie de la directive.

Toute enquête à ce sujet est difficile à poursuivre puisque le nouveau ministre (Michel Côté) a refusé d'être associé, directement ou indirectement, à l'enquête publique actuellement en cours à Toronto, et que le sous-ministre, Arthur Kroeger, a lui-même été muté.

La cabale contre Turner s'étend à la Saskatchewan

■ OTTAWA — La discrète cabale visant à renverser le chef libéral John Turner est en voie de se transformer en une véritable machine électorale qui s'étend rapidement d'une province à l'autre.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

Le mouvement de remise en question du leadership, lancé au Québec et en Ontario, a fait tache d'huile en Alberta et en Saskatchewan hier.

Pendant que le président de l'aile albertaine du Parti libéral, Ken Munro, tenait une conférence de presse à Edmonton hier, un groupe de délégués de Saskatchewan annonçait son intention d'en faire autant son peu.

Tant M. Munro que le porte parole du groupe de Prince Albert en Saskatchewan, M. Roy Bird, sont de vieux partisans de Jean Chrétien. Les deux hommes s'activaient en sa faveur lors de la course à la direction du parti en 1984.

M. Bird a déclaré hier à LA PRESSE que les sept délégués élus du comté de Prince-Albert sont tous en faveur d'une révision du leadership de John Turner. « Sans donner de noms, je peux vous assurer aussi que plusieurs délégués dans d'autres comtés de la province appuient notre position », a affirmé M. Bird.

Pour sa part, celui qui joue le rôle de catalyseur du mouve-



Jacques Corriveau

ment au Québec, M. Jacques Corriveau, tiendra une conférence de presse à Montréal ce matin.

Selon son nouveau chef de cabinet, M. Benoit Hudon, il s'agit de publier le « dossier gris » des finances du parti libéral. « Nous ferons aussi le point sur les questions d'actualité comme par exemple l'affaire Grondin » a-t-il dit.

Nous allons également faire connaître les noms de certains groupes de délégués qui endossent notre position en Saskat-



Iona Campagnolo

chewan et au Nouveau-Brunswick a dit M. Hudon.

Le chef de cabinet de John Turner à Ottawa, M. Doug Richardson, lui-même ancien candidat libéral en Saskatchewan, a tenté de minimiser l'importance de ce mouvement.

« Je connais vaguement M. Bird » a dit M. Richardson. « Lors du dernier congrès au leadership il appuyait M. Chrétien et cela s'est traduit par une poignée de votes en sa faveur à Prince Albert ».

Le député de Shefford, M. Jean Lapierre, a de son côté lais-

sé entendre que l'organisation de Jacques Corriveau n'était que l'expression d'un groupe très marginal.

« Ils se sont tellement plongés dans leur show qu'ils ont oublié de faire élire des délégués lors de c'était encore le temps » a conclu M. Lapierre.

A sa sortie des Communes hier, M. Turner a pour sa part affirmé qu'il jouissait d'un appui « substantiel » en Alberta comme ailleurs dans l'Ouest.

Mme Campagnolo

De son côté, la présidente du PLC, Mme Iona Campagnolo, estime que la crise majeure qui a secoué le leadership de John Turner est en train de se résoudre.

C'est la remontée de 2 p. cent de la popularité du Parti libéral dans le dernier sondage Gallup qui a amené Mme Campagnolo à cette conclusion.

Ce sondage, effectué entre les 2 et 4 octobre derniers, accordé au Parti libéral 38 p. cent des intentions de vote des Canadiens contre seulement 31 p. cent aux progressistes conservateurs de Brian Mulroney. Ces derniers sont presque devancés par les néo-démocrates de Ed Broadbent, à 29 p. cent. Il y a 34 p. cent d'indécis.

Mme Campagnolo a souligné que la récente crise interne du PLC ne semblait pas avoir eu d'effets sur la popularité de Turner et de ses troupes dans l'opinion publique.

Jacques Bouchard à la Délégation du Québec à Paris

de notre bureau de Québec
QUÉBEC — Jacques Bouchard, éditorialiste à LA PRESSE depuis 10 mois, vient d'être nommé directeur du Service des communications à la Délégation du Québec à Paris.

À l'état de rumeur depuis quelques semaines, la nouvelle a été confirmée hier par M. Jean-Paul Carrier, chef de cabinet du ministre des Relations internationales, M. Gil Remillard.

Journaliste depuis 27 ans, il s'agira pour Jacques Bouchard d'un retour dans la capitale française: il y a déjà été, de 1975 à 1978, correspondant pour l'agence Presse Canadienne, avant de revenir à LA PRESSE, où il avait fait ses premières armes en 1959. De 1978 jusqu'à décembre dernier, il y était chroniqueur politique.

La nomination, faite par M. Remillard, a été entérinée par le Conseil du trésor cette semaine. M. Bouchard entre en fonctions dès lundi prochain. Il travaillera d'abord au ministère des Relations internationales à Québec, avant d'occuper son bureau parisien autour du 15 novembre.

Le poste de Directeur des communications à Paris était vacant depuis le retour à Québec de M.



Jacques Bouchard

Claude Plante, à la fin de l'été, au terme d'un mandat normal de trois ans.

À Paris, M. Bouchard rejoindra son nouveau patron, M. Jean-Louis Roy, ex-directeur du journal *Le Devoir*, nommé Délégué général du Québec à la fin de janvier dernier.

Grondin entre aux Communes

■ OTTAWA (PC) — C'est accompagné de son chef John Turner et du président du caucus libéral québécois Raymond Garneau que le nouveau député de Saint-Maurice, M. Gilles Grondin, a fait son entrée aux Communes, hier. Au cours de la cérémonie d'assermentation, c'est M. Turner qui a fait les présentations, s'est occupé de la famille de M. Grondin et s'est assuré que rien ne vienne assombrir le climat des deux réceptions qui se sont ensuite déroulées en présence des députés libéraux. Pour l'occasion, tous les députés libéraux présents en Chambre arboraient un oeillet rouge à la boutonnière.

La privatisation rapporte peu et coûte 531 emplois

■ QUÉBEC — La privatisation de sociétés d'État ne s'avère pas être, à ce jour, une mine d'or pour le gouvernement libéral du premier ministre Bourassa.

YVON LABERGE
de notre bureau de Québec

Des cinq privatisations conclues, deux sont complétées et elles ont rapporté \$39,9 millions au ministre des Finances, sur une possibilité de \$66,3 millions.

D'abord, la vente à Unigesco des actions que détenait la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA) dans Provigo a rapporté \$37 millions. Ensuite, la vente de la Raffinerie de sucre du Québec à Sucre Lantic, un autre \$2,9 millions.

Au départ, la privatisation de la Raffinerie de sucre devait rapporter \$10 millions au gouvernement. Une fois effacé un passif d'un peu plus de \$7 millions, un maigre \$2,9 millions est venu garnir les coffres de l'État.

Par ailleurs, tant et aussi longtemps que la transaction qui fait de certains actionnaires de Nordair-Méto les nouveaux propriétaires de Quebecair ne sera pas finalisée, le ministre des Finances devra attendre que les \$10 millions prévus lui soient versés.

Deux autres privatisations ont été à ce jour complétées et elles ont toutes deux trait à la Société nationale de l'amiante (SNA).

À la mi-juillet, le gouvernement s'est départi des actions que la SNA détenait dans Distex-SNA, au profit d'une firme américaine, l'Echlin, de Bradford au Connecticut. Montant de la transaction: \$3,2 millions qui ont été versés à la SNA.

À la fin du même mois, le gouvernement vendait les actifs de Lupel-SNA à Papiers Cascades pour \$5,6 millions. Là encore, la SNA a hérité du profit de la privatisation.

Ces données amènent une constatation fort simple et le premier ministre Bourassa l'a admis la semaine dernière à Trois-Rivières: le temps presse et l'opération privatisation doit être accélérée.

Cela d'autant plus que le ministre des Finances avait fixé, dans son budget du 1^{er} mai, des entrées de fonds de \$175 millions au chapitre de la privatisation des sociétés d'État, filiales et autres intérêts de l'État dans des entreprises industrielles ou commerciales.

C'est d'ailleurs pour atteindre cet objectif que le gouvernement est sur le point d'annoncer la privatisation des actifs de la Société générale de financement (SGF) dans le secteur des pâtes et papiers. Plus précisément, ceux que Dofor (filiale de la SGF) détient dans Domtar et Donohue.

On s'attend d'ailleurs à ce que cette transaction rapporte quelque \$600 millions, dont un peu plus de la moitié — \$350 millions — iront garnir les cof-

fres de l'État. À elle seule, cette transaction permettra presque au gouvernement de boucler son année budgétaire, en avril prochain.

Selon des observateurs, Québec n'a d'autre choix que d'accélérer le mouvement de la privatisation pour s'assurer des entrées de fonds pour la simple et bonne raison que les compressions budgétaires de plus de \$600 millions prévues — mais non identifiées encore — ne pourront se faire.

En bref, le gouvernement se rend compte qu'on ne peut pas toujours compresser l'incompressible!

531 emplois en moins

Mais par delà les maigres entrées de fonds qu'ont à ce jour générées les privatisations déjà annoncées, celles-ci se soldent par des pertes d'emplois non négligeables: 531 exactement.

Elles se répartissent comme suit: 381 chez Quebecair; 100 à la Raffinerie de sucre du Québec; et une cinquantaine à la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) depuis la création d'une filiale — Cambior — où sont regroupés les meilleurs actifs de la société d'État avec la participation du secteur privé.

Et tout ceci faisait dire la semaine en conférence de presse à l'ex-ministre péquiste du commerce extérieur aujourd'hui critique en matière de privatisation, M. Jean-Guy Parent: « Le gouvernement libéral vend son coffre d'outils pour payer l'épicerie! »

Pour un impôt étudiant

d'après PC
QUÉBEC — Ce n'est rien moins que la nomination d'un ministre délégué aux Universités et l'instauration d'un impôt étudiant que suggèrent les jeunes du Parti québécois.

Devant la Commission parlementaire sur le financement des universités, hier, le Comité national des jeunes du Parti québécois est venu défendre ces deux idées de réforme, en présence du chef de l'opposition, Pierre Marc Johnson, qui avait tenu à venir accueillir les jeunes.

L'impôt étudiant que propose le Comité national serait fixé à 1,5 p. cent du revenu brut d'un diplômé universitaire, qui l'acquitterait pendant dix ans une fois ses études terminées. Cet impôt aurait pour effet d'abolir les frais de scolarité à l'université, et faciliterait ainsi l'accès aux études supérieures des jeunes moins nantis.

Les jeunes ont recommandé par ailleurs la nomination d'un ministre délégué à la réforme et au financement des universités. Selon eux, l'ampleur de la crise de financement, de légitimité et de crédibilité que connaissent les universités justifierait l'adoption d'une telle mesure.

De son côté, l'Association nationale des étudiants du Québec a longuement attaqué, devant la commission, l'idée d'une hausse des frais de scolarité.

« Les frais de scolarité représentent un véritable ticket modérateur, une mesure conduisant à l'élitisme économique et intellectuel », affirme le mémoire de l'ANEQ. « Le dégel des frais de scolarité constituerait un geste antidémocratique ».

FRANÇOIS GENDRON COMMENTE LA NÉGOCIATION DANS LE SECTEUR PUBLIC

« Un règlement à 5 p. cent ne serait pas abusif »

■ QUÉBEC — Les salariés du gouvernement sont tout à fait dans leur droit de vouloir conserver leur pouvoir d'achat. Un règlement leur accordant une hausse de salaire de 5 p. cent en 1986 ne serait « pas du tout abusif ».

LISA BINSSE

M. François Gendron, critique de l'opposition en ce qui trait aux négociations entre le gouvernement et ses 300 000 salariés, a déclaré lors d'une entrevue avec LA PRESSE que le gouvernement libéral n'y perdrait rien politiquement de se montrer plus généreux avec ses employés.

Il pense que le gouvernement peut trouver les fonds qui lui permettraient de hausser son offre, actuellement de 3,5 p. cent pour 1986, pour au moins couvrir l'augmentation du coût de la vie. En août dernier, l'indice

annuel de l'augmentation des prix à la consommation de Statistique Canada se situait à 4,6 p. cent pour la région de Montréal.

« Les syndicats ont une attitude légitime à tout le moins en exigeant le maintien du pouvoir d'achat réel, c'est-à-dire aux alentours de 5 p. cent. Ce serait immensément réaliste de leur part. Un règlement autour de 5 p. cent ne serait pas abusif ».

« Si c'est vrai que l'économie va bien, et rien ne m'indique le contraire, il n'y a pas de raison pour que le gouvernement n'offre pas plus ». D'ailleurs, M. Gendron se dit convaincu que le gouvernement va bouger « en bout de ligne. Il n'a pas le choix ».

« S'il ne bouge pas, a-t-il dit, il se prépare des lendemains difficiles. Ces travailleurs-là ont largement fait leur part ».

M. Gendron doit soumettre un rapport sur ces négociations

au caucus des députés de l'opposition, la semaine prochaine. Si le gouvernement ne modifie pas ses offres, soutient-il, il n'y aura pas de règlement négocié.

Ce sera alors le retour des décrets, « ce qui serait dramatique puisque cela va accentuer le climat de désaffection et le manque d'intérêt actuel dans le secteur public ».

En vertu de la loi 37 qui encadre les négociations dans le secteur public — l'oeuvre du gouvernement précédent — seuls les salaires de la première année sont négociables. Les salaires pour les deux années subséquentes sont déterminés par règlement gouvernemental.

Il faut se rappeler que c'est aussi le gouvernement du Parti québécois qui, en 1982, coupa unilatéralement de 20 p. cent les salaires de ses employés, à la faveur d'une « crise économique ». Or, M. Gendron affirme que cet-



François Gendron

te crise ne tient plus comme argument.

M. Gendron, tout en précisant

qu'il ne souffre pas d'amnésie, souligne que les offres du gouvernement ne tiennent pas compte des efforts considérables demandés à ses gens-là en 1982. Les conditions d'aujourd'hui, dit-il, ne sont pas les mêmes qu'à l'époque.

De la parole aux actes

Selon M. Gendron, le changement de ton constaté depuis quelques jours dans les déclarations, notamment du premier ministre Robert Bourassa et du président du Conseil du trésor, M. Paul Gobeil, est une première indication que le gouvernement désire lui aussi un règlement négocié. Mais il faut maintenant aller au-delà des déclarations, insiste-t-il.

« Il faut que M. Bourassa arrête de parler et qu'il concrétise les orientations qu'il est censé avoir. Qu'il les sorte de sa poche de veston, s'il les a. Si c'est vrai que les demandes syndicales

sont raisonnables, il faudrait que cette constatation se reflète aux tables de négociations ».

M. Gendron affirme que pour obtenir un règlement vers la mi-novembre, il faut que le gouvernement donne des mandats significatifs à ses négociateurs. Il tient d'ailleurs le gouvernement responsable de l'échec de la médiation entreprise entre l'État et plusieurs syndicats au cours des derniers mois. Cet échec serait dû au fait que les négociateurs patronaux n'avaient pas de mandats pour discuter de l'essentiel, des véritables enjeux en cause.

M. Gendron invite les syndicats à faire savoir aux élus, « largement et correctement » qu'ils ont fait leur part. « Tenez-vous-en à l'essentiel pour les trois semaines à venir ». Tous les moyens de sensibilisation « aigus » doivent être utilisés pour faire valoir son point de vue, dit-il, à l'exception de la grève générale.

Séance de pesage à Reykjavik

C'est donc demain que commence à Reykjavik, capitale de l'Islande, le faux sommet entre le président des États-Unis et le numéro un soviétique, M. Gorbatchev. Faux sommet, parce que cette rencontre ne remplace pas le rendez-vous que s'étaient donné les deux chefs, lors des conversations de Genève de novembre 1985. Le vrai sommet, prévu pour la fin de la présente année ou pour les premiers mois de 1987, doit avoir lieu, en principe, aux États-Unis mêmes.

L'étape islandaise n'en revêt pas moins une importance suprême. Parce qu'elle traduit, chez les deux protagonistes ou les deux concurrents, la volonté réciproque d'arriver à un accord, cet accord dût-il ne pas dépasser un seuil très bas.

Reykjavik a été quand même une surprise, tant les délais ont été courts. Bonne surprise pour les uns. Mais mauvaise surprise pour d'autres, qui craignent que l'impréparation ne soit fatale aux intérêts véritables de la paix. Aux États-Unis, le scepticisme tourne parfois à l'angoisse. Comme si l'Ours allait dévorer un président bien-aimé, pur et innocent comme l'agneau qui vient de naître.

Il est difficile de démêler dans ces sentiments ce qui relève d'une méfiance invincible vis-à-vis du communisme et ce qui tient à une évaluation réaliste des chances de succès de la conférence. L'ancien président Richard Nixon, qui, mieux que bien d'autres présidents américains, sut tirer son épingle du jeu dans ce genre de rencontres, ne se lasse jamais de répéter que tout est dans la préparation des sommets, et qu'il ne sert à rien de se déplacer, si on n'a rien à se dire.

Même si de Reykjavik ne devait sortir aucun accord formel, l'étape pourrait néanmoins préfacier un tournant, si les grands interlocuteurs arrivent à donner un souffle nouveau, à transmettre une direction et une inspiration aux «ingénieurs» du désarmement qui, à Genève notamment, cherchent à sortir de l'impasse.

On s'est à juste titre félicité de l'accord de Stockholm, en septembre, sur la vérification des mouvements de troupes des puissances de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. Cet accord, si limité soit-il, était inimaginable sans une volonté politique.

Que veulent à Reykjavik Russes et Américains? Pour répondre, il faudrait connaître les arrière-pensées des uns et des autres. D'arrière-pensées le président Reagan n'est certainement pas dépourvu, lui qui pense, à la faveur de la rencontre, reprendre l'initiative, après sa défaite au Congrès sur l'Afrique du Sud, et garnir le Sénat d'alliés sûrs, à l'occasion des prochaines élections sénatoriales.

Bien qu'on parle moins du scepticisme des Russes, il existe. Parce que les accords sur le désarmement ont été jusqu'ici inexistantes.

La démarche de M. Gorbatchev est inspirée par l'espoir de désintéresser M. Reagan de son projet de «guerre des étoiles», à la fois parce que la concurrence avec les USA dans ce domaine coûterait trop à l'économie soviétique et que l'IDS est perçue comme une menace à la sécurité de l'URSS.

Si des marchandages s'amorcent, ils intéresseront l'Europe, curieusement absente de la tractation.

L'événement de Reykjavik fait penser à une séance de pesage à la veille d'un combat de championnat. La métaphore est malheureuse, parce qu'elle évoque la confrontation. Mais le sport n'est-il pas le meilleur ersatz de la guerre?

Guy CORMIER

Il faut soigner la CSST

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) va mal. Le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles ne cesse d'augmenter, comme les cotisations des employeurs, du reste, alors que le fonds de réserve baisse d'année en année. Il est clair qu'il faudra diminuer les bénéfices distribués par la CSST ou en augmenter les revenus.

Du côté des syndicats, la réponse est simple: les employeurs doivent s'efforcer davantage de prévenir les accidents et les maladies liés au travail. Il est, en effet, important de souligner que la CSST doit inciter la prévention; on pourrait même dire qu'il s'agit de son rôle le plus important. Cependant, il est difficile de croire que la prévention se soit détériorée au point où le nombre des cas d'accident ou de maladie ait augmenté de 10 pour cent en 1985 et que l'on prévoie une hausse de 15 pour cent pour 1986 alors que le nombre d'emplois au Québec n'augmente guère. L'employeur doit, certes, payer pour son manque de prévention, mais doit-il aussi payer pour les vices d'un régime d'assurance?

Il est particulièrement troublant de constater le nombre relativement élevé de cas qui sont difficiles à vérifier médicalement et qui peuvent aussi bien se produire sur un terrain de golf qu'au lieu de travail. Ni les employeurs ni la CSST ne veulent instaurer un régime où les accidentés et les malades seraient soumis à la question. Ils préfèrent, sans doute, un système basé sur la confiance, estimant qu'il n'y a qu'un petit nombre d'employés qui abuseront volontairement de cette confiance.

Dans certains cas, le système actuel est trop généreux: il accorde des prestations qui sont supérieures au revenu qui a précédé l'accident ou la maladie. Peut-on vraiment reprocher au prestataire de faire durer son incapacité? Même si les prestations ne sont pas plus élevées que le revenu normal, la CSST donne une sécurité de revenu que beaucoup de travailleurs n'ont pas dans leur emploi. Mis devant ce choix, beaucoup se laissent aller à un peu d'absentéisme.

La réglementation actuelle de la CSST est conçue pour une économie qui connaît le plein emploi, alors que le chômage et l'insécurité du travail sont un souci constant. Il est donc important d'en purger des éléments qui tendent à favoriser l'absentéisme et les dépenses inutiles de la CSST.

Les remèdes préconisés sont aussi radicaux qu'irréconciliables. Le Comité Gobeil sur la gestion des programmes gouvernementaux recommandait de distinguer les trois sphères de responsabilité de la CSST et de privatiser éventuellement le régime d'indemnités. Le Conseil du patronat du Québec préférerait une contribution des employés au financement de la CSST, ce qui les rendrait plus conscients du coût du programme, mais il ne veut «pas jeter par-dessus bord tout le régime».

La présidente de la CSST, Mme Monique Jérôme-Forget, ne pense pas qu'il faille chercher l'argent nécessaire dans la poche des travailleurs. Elle présentera bientôt un plan de réorganisation interne axé sur le contrôle des coûts et la qualité des services. Il faudra vraisemblablement aller beaucoup plus loin qu'une réorganisation interne et il faudra vraisemblablement réformer certaines structures de la Commission.

Une chose est certaine: le gouvernement ne peut pas permettre que la situation se détériore davantage. Chaque fois que les cotisations augmentent, les entreprises voient diminuer leur «cash flow» et leur capacité d'investir pour créer des emplois.

Frédéric WAGNIÈRE



Droits réservés



Jacques Dufresne

Pour une réforme du droit (2)

(collaboration spéciale)

Vendredi dernier, je soulevais le problème des entreprises et des professionnels menacés par des primes d'assurance-responsabilité en hausse constante. Le même jour se tenait, au Centre de recherche en droit privé et comparé de McGill, un débat sur cette question réunissant un homme de loi, le juge René Letarte, un assureur, Me Raymond Duquette, et un actuaire, M. Normand Gendron.

Les arguments servis par les assureurs dans ce dossier semblent irréfutables: il y a de plus en plus de procès, les dédommagements sont chaque jour plus élevés, il est donc normal que les primes augmentent. Le juge René Letarte, célèbre pour les dédommagements généreux qu'il a accordés dans des causes types, n'est pas ému outre mesure par les problèmes des compagnies d'assurances et de leurs clients; il se fait plus de souci pour les victimes paralysées ou mutilées à jamais.

C'est au nom de ces victimes que, depuis des années, avec l'appui de plusieurs de ses confrères, il réclame une réforme du droit. S'appuyant sur les principes énoncés par la Cour suprême en 1978, il propose que les indemnités pour préjudices corporels soient établies

sur une base scientifique, avec le concours de ces actuaire qui, le cas échéant, savent si bien servir les intérêts des compagnies d'assurances. Les victimes, dit-il, auraient intérêt à ce que les juges sachent un peu mieux compter.

L'art du calcul est d'autant plus important pour le juge Letarte qu'il préconise le versement échelonné des indemnités, par opposition au paiement forfaitaire qui est encore la règle. Or le calcul des paiements échelonnés est extrêmement complexe. L'actuaire présent au colloque de McGill, M. Gendron, n'a d'ailleurs eu aucune difficulté à démontrer que, dans les paiements échelonnés accordés au Canada après entente des parties, les victimes ont toujours été défavorisées par rapport à ce qu'elles auraient pu tirer d'un paiement forfaitaire en apparence équivalent.

Ce raisonnement ne prend toutefois pas en compte ce qui se passe dans la réalité. Selon une étude faite à Dallas, deux mois après le règlement, 25% des bénéficiaires ont tout dépensé, proportion qui atteint 50% après un an, 70% après deux ans et le chiffre effarant de 90% après cinq ans.

C'est avant tout en raison de cette situation de fait que le juge Letarte réclame une réforme du droit. L'objectif premier de cette réforme devrait être, selon lui, de permettre au juge d'ordonner un paiement échelonné en vue, d'une part, d'aider la victime à échapper au vertige de l'argent frais et, d'autre part, de dispenser la collectivité d'avoir à soutenir, via la sécurité sociale, une personne qui a déjà reçu un plein dédommagement par une autre voie. À l'heure actuelle, les paiements échelonnés ne sont possibles qu'après entente entre les parties.

La question de fond soulevée par ce projet de réforme est la suivante: de quel droit un juge peut-il décider à la place d'un citoyen libre de la façon dont ce dernier disposera d'un capital auquel il a droit. Beau sujet pour les lignes ouvertes!

Les socio-démocrates devraient normalement favoriser la position du juge Letarte; les libéraux, au sens premier du mot, devraient quant à eux être en faveur du statu quo. Mais c'est d'abord un choix entre la cohérence et l'incohérence qu'il faut faire. Si l'on admet, comme c'est le cas dans notre société, que le bénéficiaire aura

droit à l'assistance sociale quand il aura tout dépensé, il faut donner raison au juge Letarte. Il n'y a pas d'atteinte à la dignité dans le fait de traiter maintenant comme des enfants des êtres irresponsables qu'exigeront bientôt d'être traités comme tels. La seule autre position cohérente suppose un libéralisme pur et dur du début à la fin du processus: la victime n'aurait pas droit à l'assistance sociale après avoir dilapidé son bien.

Les assureurs, comme l'a rappelé leur représentant au colloque, Me Duquette, estiment quant à eux qu'une autre réforme s'impose d'abord, laquelle consisterait à mettre tous les préjudices corporels sur un pied d'égalité. À l'heure actuelle, les préjudices subis par la faute d'un médecin, par exemple, sont compensés selon des critères beaucoup plus généreux que ceux qui font loi dans le cas des accidents de travail et d'automobile. Il y a là effectivement une incohérence étonnante. Faudrait-il donc étatiser un autre secteur de l'assurance alors qu'on se plaint en beaucoup de milieux du coût et de l'inefficacité du régime actuel de sécurité au travail? Autre sujet pour les lignes ouvertes!



Fabienne Larouche

Au programme familial: des enfants sur mesure

(Collaboration spéciale)

Elle est intellectuellement brillante, physiquement quelconque. Elle le rencontre beau, grand, racé mais plutôt pauvre d'esprit. Sur de lui, il essaie de la convaincre: «Fondre en un seul tout ma beauté et votre intelligence créerait le plus magnifique spécimen humain qui soit...» Affolée, elle rétorque que le risque est trop élevé: que cet enfant hérite de son intelligence à lui et de sa beauté à elle constituerait à ses yeux un désastre et une injustice... Faudrait-il attendre que la science rassure ce couple?

Utopique et complètement ridicule, aurait-on pensé il y a quelques années. Surement. Mais c'était bien avant les pas de géant qu'a effectués la science en matière de reproduction, notamment en diagnostics et dépistages prénatals, en méthodes permettant de conjurer l'infertilité et en techniques de sélection génétique. Rares, en effet, sont les semaines où on ne lit pas de manchettes dans les médias décrivant les succès qu'obtiennent l'insémination artificielle, la fertilisation in vitro, les problèmes moraux qui assaillent une mère-porteuse récemment accouchée ou les droits de l'enfant à naître.

Lorsque l'on y regarde de près,

il est, cependant, assez étonnant et surtout décevant de constater que la réalité scientifique semble avoir précédé tout cadre éthique et juridique d'une question aussi fondamentale que peut être le contrôle de la reproduction humaine. Aucune loi ou règlement n'existe encore sur le sujet sauf la Charte des droits et libertés de la personne.

On ne trouve rien de codifié sur les conditions dans lesquelles ces techniques peuvent être utilisées, tant au plan des établissements qu'au plan des qualifications du personnel travaillant dans ce domaine. Rien sur les critères d'admissibilité des personnes ayant droit au traitement; rien sur l'anonymat des donneurs de sperme, sur le nombre de doses maximales permises pour éviter le problème de consanguinité. Rien sur la responsabilité médicale, car il ne s'agit plus, ici, de soigner un malade mais bien de provoquer une naissance. Le médecin, intermédiaire entre les personnes en cause et l'enfant à naître, devra-t-il être le seul à supporter les défaillances de la condition humaine?

Rien non plus sur les embryons congelés dont on ne sait quoi faire: doit-on les jeter, les conserver,

et pour combien de temps? À qui appartient le matériel génétique congelé? Quel est son statut juridique? Peut-on lui faire subir des expériences? Rien sur l'approche capitaliste et mercantiliste que pourraient susciter ces banques d'embryons. Doit-on interdire les agences?

Les personnes célibataires et celles d'orientations sexuelles différentes peuvent-elles recourir à ces nouvelles techniques?

La maternité de remplacement est-elle une commercialisation de la grossesse, un travail honorable ou une exploitation de femmes démunies? La mère-porteuse est-elle la véritable mère? A-t-elle des obligations face à l'enfant? Sera-t-il possible dans un proche avenir de déléguer la grossesse d'une femme de carrière, par exemple?

Aucun cadre juridique ou éthique ne définit et ne situe toutes ces questions. Pourtant, on peut déjà toutes les poser et il y en aura, inévitablement, bien d'autres si aucune norme morale ou légale ne vient pas bientôt établir les limites de la manipulation génétique.

La situation commande la rédaction de lois mais il ne revient pas qu'aux juristes seuls d'allumer le débat. Toute la société est

concernée par ces questions et doit faire des choix éclairés. Doit-on canaliser les énergies plutôt vers les méthodes préventives? Car on sait déjà que 30% des cas d'infertilité chez les femmes sont dus à des maladies transmises sexuellement ou à des infections abdominales. Ou plutôt s'orienter vers les méthodes curatives que sont les nouvelles techniques de reproduction?

Il sera difficile et délicat de concevoir et de rédiger une loi clairement articulée qui doit tenir compte en même temps du libre choix, d'un cadre juridique et d'une éthique sociale.

On peut se réjouir du bonheur que connaissent les couples autrefois condamnés à ne pas avoir d'enfants. Mais au rythme où vont les découvertes, on peut craindre que, dans vingt ans, il puisse devenir impossible pour une femme, d'accoucher d'un enfant qu'elle saura infirme; elle ne devrait mettre au monde que des enfants en parfaite condition physique. Il n'y a donc pas que les questions d'ordre juridique dont il faut traiter: les questions d'ordre moral sont tout aussi de grande importance. Il faut tendre à garantir la liberté de choix à l'intérieur des limites d'une conscience sociale.

RÉPLIQUE

Pourquoi le FFM ne pourrait-il aller à Québec ?

Mis en cause et pris à partie par le coordonnateur du Festival du film de Québec et par le critique de cinéma Luc Perreault, M. Serge Losique, président du Festival des Films du Monde, exerce ici son droit de réplique.

L'article écrit par M. Luc Perreault dans LA PRESSE du 6 octobre intitulé «Serge Losique a sauté le Festival de Québec» est de nature à jeter des doutes sur l'intégrité professionnelle du journaliste.

Ce n'est pas la première fois que M. Luc Perreault s'attaque à moi personnellement ou à mes activités. A chaque fois, il l'a fait avec un manque d'éthique professionnelle flagrant et une fois de plus, M. Perreault colporte des propos diffamatoires à mon égard sans avoir même essayé de me rejoindre pour vérification.

Rétablissons donc les faits.

J'ai d'abord conçu en 1982, le projet d'un «Festival International du Film à Québec», relié au Festival des Films du Monde de Montréal. J'ai d'ailleurs toute la correspondance à cet effet avec le ministère des Affaires culturelles. Le «Festival de Québec» a été organisé par la suite au profit de l'Association des Distributeurs de Films du Québec, basée à Montréal. Ce n'était pas une initiative régionale car en profitant du boom du FFM, le but des distributeurs montréalais était de promouvoir leurs films à Québec, d'ouvrir une fenêtre aux cinéphiles et de renflouer les caisses de leur Association. C'est ainsi que le «Festival du Film de Québec» des années passées coïncidait avec la fin du Festival des Films du Monde à Montréal. Le Festival des Films du Monde y apportait sa collaboration, non seulement pour la sélection des films mais également pour toutes les vedettes qui y venaient aux frais du FFM. C'était donc un jeu d'enfant pour M. Bégin de «coordonner» un «Festival» des distributeurs et du FFM dans sa salle Cartier à Québec car il profitait au maximum du Festival des Films du Monde.

Cette année, pour le 10^e anniversaire, j'ai voulu présenter aux gens de Québec une programmation plus internationale comprenant aussi des films non distribués au Québec. D'ailleurs, plusieurs distributeurs qui ne voulaient pas être impliqués dans l'organisation du Festival de Québec et qui trouvaient que la présentation de leurs films à Québec ne leur donnait rien sinon que cela «faisait vivre la salle Cartier de M. Bégin», m'ont approché pour que je m'implique davantage à Québec et que je reprenne mon projet de 1982. Je précise que cette année, j'ai voulu limiter cela à 24 films sélectionnés par le Festival des Films du Monde. Nous laissons ainsi le champ libre à quiconque voudrait faire une sélection originale autre que celle du FFM.

Nous avons donc organisé ce «Festival International du Film de Québec» immédiatement après le Festival des Films du Monde. Un festival culturel de 4 jours et demi, non subventionné et autofinancé, ce qui est rare de nos jours. Le public est venu nombreux (10.000 personnes pour être exact). Nous n'avons donc de comptes à rendre à personne et encore moins à MM. Bégin et Perreault car personne ne peut nous empêcher de présenter des films sans avoir recours aux deniers publics. Il me semble même que par les temps qui courent, on devrait plutôt encourager ce genre d'initiative du FFM.

M. Bégin a fait des pressions de toutes sortes pour que nous ne fassions rien à Québec, pressions politiques dont le style évoque une époque depuis longtemps révolue au Québec. Il a fait également des pressions sur les associations qui ont bien voulu se prêter à son jeu afin qu'elles lui jurent fidélité et qu'elles envoient des lettres contre mon initiative à Québec. C'est bien facile de faire écrire toutes sortes de personnes mal renseignées, mais c'est une autre affaire de faire entrer le public dans les salles. Si chacune de ces associations avait prêté à M. Bégin une paire de fesses pour combler chaque siège vide, peut-être que M. Bégin n'en serait pas là aujourd'hui. C'est toujours la solution de facilité: on accuse les autres au lieu de regarder objectivement ce qui ne va pas dans ses propres troupes. Jamais la petite politiciennerie et la combine des caids locaux n'ont créé un festival populaire car c'est le grand public qui décide de la vie ou de la mort d'un festival. Nous avons toujours travaillé avec ce public qui reste notre allié le plus fidèle aussi bien à Montréal qu'à Québec.

Quant à dire que j'ai fait des pressions sur Yves Montand pour qu'il n'aille pas à Québec, c'est totalement farfelu. Je crois même qu'Yves Montand n'a jamais eu connaissance du «Festival» de Bégin qui avait annoncé sa venue... MM. Bégin et Perreault prouvent encore qu'ils sont bien novices dans ce métier, car pour annoncer la venue d'une grande vedette, il est indispensable que cette vedette soit au courant et il est préférable qu'elle ait déjà un pied dans la ville...

Il est absolument inacceptable qu'on puisse m'accuser de «chantage» sur les distributeurs alors que les films pour le FFM étaient sélectionnés et annoncés bien avant la sélection finale du Festival International du Film de Québec que je dirige également. Notre seul critère pour le choix des films est leur qualité. Je vous signale que sur les 50 productions plus ou moins récentes que M. Bégin a présentées dans son «festival», 19 étaient déjà au FFM cette année ou les années passées, y compris le film «Otello» qui était à l'ouverture du FFM cette année.

Il est triste de constater que le commerçant M. Bégin dépende des «films locomotives» lancés pendant le FFM et avec les efforts du FFM. Il est même indécent de vouloir dépendre du labeur d'autrui. Dans ce cas nous n'avons pas besoin des services d'un commerçant et pouvons nous adresser directement au public de Québec. Si j'étais dans le commerce du film et recevais des subventions en même temps, M. Perreault ne se gênerait pas pour me pendre sur la place publique pour «conflits d'intérêts»...

Je trouve finalement irrecevable que M. Perreault puisse s'ériger en redresseur de torts et m'accuser «de manoeuvres, de chantage et d'intimidation». Ce sont des accusations malveillantes et sans fondement. Ce n'est pas ma faute si le public de Québec a choisi de ne pas se déplacer dans le cas du «Festival» de M. Bégin. A chaque fois que quelqu'un est en mal de publicité dans le domaine des petits festivals qui pullulent désormais au Québec, on s'attaque au FFM et à ma personne. A chaque fois, M. Luc Perreault s'en est fait l'écho sans vérifier quoi que ce soit et a éventuellement rajouté des choses de son propre cru. J'espère que ce genre de journalisme sans foi ni loi cessera d'exister dans le plus grand quotidien de langue française en Amérique.

Serge LOSIQUE
Président et directeur général
Festival des Films du Monde

Mon collègue Louis-Guy Lemieux rapportait dans l'édition du 16 septembre du Soleil de Québec (p. A-11) que M. Losique serait personnellement intervenu pour empêcher la venue d'Yves Montand à Québec: «Selon une porte-parole du bureau du distributeur Jean Zaloum (les films Karim) qui a acquis les droits de distribution (...) du film Jean de Florette (...), M. Losique aurait fait un tel tapage dans les bureaux du distributeur qu'il n'était plus possible de présenter ce film, à Québec, dans les conditions normales d'un festival...» Si ce n'est pas de l'intimidation, c'est quoi au juste?

Etant déjà accaparé à Montréal par la tenue du Festival des films du monde et le lancement de la nouvelle saison cinématographique, de même que par la tenue de Festival de Festivals à Toronto, j'avoue qu'il m'était difficile de suivre dans tous ses détails la romanesque aventure du Festival international du film de Québec organisé à toute vapeur trois semaines avant le 4^e Festival du film de Québec. Toutefois, la presse de Québec a largement fait écho à toute cette affaire et les propos et commentaires rapportés dans mon article-bilan du Festival du film de Québec reflètent aussi bien la couverture de ces événements par la presse locale que les informations de première main qu'il m'a été donné de recueillir sur place et à Montréal.

LUC PERREAULT

Question au conseil de ville

Greffier de la Ville de Montréal

Attendu que 12.000 citoyennes et citoyens de Montréal se sont prononcés en faveur d'une consultation publique pour faire de Montréal une zone libre d'armes nucléaires (ZLAN);

Attendu que les deux candidats à la mairie se sont prononcés en faveur de consultations publiques;

Attendu qu'une demande formelle a été adressée au président du Comité exécutif, M. Yvon Lamarre, le 15 août 1986, pour que cette consultation ait lieu lors du scrutin du 9 novembre prochain;

Attendu qu'une consultation publique tenue lors d'un scrutin municipal engendre peu de frais supplémentaires;

Attendu que le conseil de ville doit décider de la tenue d'une telle consultation au moins trente jours avant la date de la consultation;

Attendu que l'administration municipale n'a pas saisi le conseil de ville de cette question à sa réunion du 15 septembre dernier, rendant maintenant impossible la tenue d'une telle consultation;

Nous aimerions savoir pourquoi l'administration de la Ville de Montréal n'a pas jugé bon de tenir une consultation publique sur la question de faire de Montréal une zone libre d'armes nucléaires et pourquoi elle n'a pas fait parvenir de réponse officielle aux requérants.

Marguerite TAILLEFER
Au nom des citoyennes et citoyens du projet ZLAN

Sans panique

Le centre d'accueil Richelieu-Champlain, rue Joseph-Renaud, à Anjou, ou résident plus de 200 personnes, a été secoué par l'explosion d'une cuisinière au gaz propane ces jours derniers.

Nous n'avons que des félicitations à offrir à monsieur Roy ainsi qu'à tous les employés et aux pompiers car l'évacuation s'est faite dans un ordre parfait. Personne n'a paniqué grâce aux mots encourageants et rassurants des préposés à cette maison où résident mon père, ma mère et ma marraine.

Tous furent conduits au centre Marie-Victorin où victuailles et confort les attendaient.

La critique est souvent facile, mais les remerciements si difficiles. Donc, chapeau à tous ceux qui ont dirigé l'évacuation. Nous fûmes tous heureux de retrouver nos parents âgés sains et saufs.

Jeanline BENSON
Montreal-Nord

Les rentes

Dans LA PRESSE du 6 octobre, il est fait mention que dans dix-huit ans la caisse du Régime des rentes sera à sec.

Qu'est-ce que la Régie des rentes du Québec attend pour abolir les rentes aux veuves remariées ainsi que celles versées aux concubines?

Je parie que la Régie économiserait des millions de dollars chaque année.

Thérèse BÉLIVEAU
Montréal

Rectificatif

Sous une photo parue en B-1 de LA PRESSE du 6 octobre dernier, il fallait bien lire que M. Yu Zhan est l'ambassadeur de la République populaire de Chine au Canada.

Nous regrettons l'omission.

L'enseignement précoce de l'anglais Des inquiétudes chez les écrivains

M. Claude Ryan
Ministre de l'Éducation
La perspective d'un enseignement de l'anglais, langue seconde, qui serait encore plus précoce qu'il ne l'est présentement soulève de vives inquiétudes au sein de la communauté littéraire.

La santé de la langue française, à tout le moins précaire dans le contexte qui est le nôtre, invite à la plus grande prudence dans le domaine d'un tel enseignement. L'état de délabrement de l'expression française, que l'on peut malheureusement vérifier chaque jour — dans les cours d'école, dans la rue, à l'écoute des émissions radiophoniques ou de télé —, laisse croire à certains qu'il est déjà trop tard; quelques esprits cyniques ajouteront sans doute que «le défaut des ruines est d'avoir des habitants» (Roland Giguère nous permettra de «de tourner» ainsi l'un de ses beaux titres). Eh bien! les écrivains continueront d'être ces «habitants» et ils auront encore longtemps, souhaitons-le, le souci d'une langue sans laquelle tout le reste n'a pas beaucoup de sens.

Le ministre de l'Éducation, son passés en témoin, a toujours accordé à la langue française l'importance qu'elle mérite; les textes qu'il a publiés ont toujours été marqués au coin de la richesse et de la rigueur d'expression. Au moment où il faut déployer tous les efforts pour assurer à nos

enfants les outils linguistiques essentiels à leur épanouissement personnel aussi bien qu'au développement de la société dont ils seront, demain, les piliers, l'Union des écrivains apprend avec consternation que le Gouvernement songe à investir de nouvelles énergies dans l'enseignement d'une autre langue!

Ce n'est pas au ministre de l'Éducation que nous devons rappeler les résultats de l'expérience faite en Grande-Bretagne de 1964 à 1974 (cf. article que publiait Le Devoir, le 14 avril 1975, sous la signature de Claude Ryan).

Le rapport intitulé «French in the Balance» inspirait à l'éditorialiste ce point de vue: «A défaut de conclusions définitives, le moins qu'on puisse en induire, c'est une invitation salutaire à la prudence et à la rigueur dans un domaine où les bonnes intentions ont trop souvent tendance à tenir lieu d'une solide connaissance du dossier.» Ce que ce rapport mettait en doute et paraissait infirmer, c'est la thèse du Dr Penfield «vouant que les dix premières années de la vie d'une personne soient une période cruciale pour l'apprentissage des langues étrangères». Tout se passe aujourd'hui, au Québec, comme si la thèse de Penfield n'avait souffert et ne souffrait aucune discussion!

Faut-il ajouter que les écrivains québécois ne s'opposent pas, loin de là, à l'apprentissage des lan-

gues étrangères. D'autres moyens, toutefois, que celui qui est présentement à l'étude, mériteraient d'être proposés à la population. Par exemple, serait-il tout à fait impensable que les périodes estivales soient consacrées à un tel enseignement? Les adolescents n'ont plus comme autrefois la possibilité de travailler durant l'été. Un programme d'enseignement intensif de l'anglais qui s'adresserait aux jeunes de 14, 15 et 16 ans revêtirait plusieurs avantages: il fournirait aux écoliers concernés la possibilité réelle d'apprendre sérieusement l'anglais dans des conditions favorables; il dégagerait des heures d'enseignement, nécessaires au français pour assurer son développement; il offrirait aux jeunes une activité estivale enrichissante; il créerait, pourquoi pas, de l'emploi dont les étudiants de l'ordre universitaire ont cruellement besoin, d'autant plus qu'ils devront vraisemblablement absorber, un jour ou l'autre, une hausse de leurs frais de scolarité.

Tandis que les écrivains en sont réduits à essayer de «sauver les meubles», d'autres paraissent vouloir scier les pattes de nos chaises!

Le Conseil d'administration de l'Union des écrivains québécois en appelle à votre sens du respect de l'expression française qui est, ici, le respect d'un peuple.

Le directeur général
Michel GAY

Voir clair dans le bilinguisme

Il y a deux langues officielles au Canada et le bilinguisme au Québec n'est pas près de disparaître. La présence de l'anglais est un fait que nous devons accepter. Même si le Québec devenait indépendant, il y aurait toujours plus d'un million de Québécois anglophones et la clientèle pour les entreprises québécoises — industries, commerces, services, communications — serait toujours à 95 p. cent anglophone. C'est la conséquence de vivre en Amérique du Nord!

La lutte positive pour l'affirmation de la langue française est louable mais nous devons être réalistes. Jamais nous ne réussirons à faire disparaître toute trace d'anglais comme en rêvent certains. Ce sont des rêves irréalisables!

Qu'on cesse de s'acharner contre Zellers et les petits commerçants anglophones qui utilisent des affiches bilingues. Cela se pas-

se pour la plupart du temps dans des secteurs où 70 p. cent de la clientèle locale est anglophone. Ces affiches ne seront d'ailleurs vues que par quelques dizaines de milliers de personnes elles-mêmes anglophones et qui continueront de parler l'anglais.

Depuis quelques semaines, la compagnie Proviso, une prestigieuse entreprise québécoise, financée en partie par la Caisse de dépôt et placement, distribue des millions de circulaires bilingues qui atteignent directement les foyers du Québec. Et si on regarde autour de soi, on découvrira des milliers d'affiches bilingues dans des institutions francophones et cela même dans des milieux à 98 p. cent de langue française. Je me suis amusé à relever de telles affiches et même des affiches unilingues anglaises, dans des institutions dont la direction était formée majoritairement d'indépendantistes. Dans une

seule de ces institutions j'en ai trouvé 138! Voilà des «violations» à la loi 101 auxquelles il faudrait d'abord s'attaquer.

Il est illogique de ne pas voir ces «violations» et par ailleurs vouloir exclure des affiches bilingues sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal ou près de 50 p. cent des citoyens ne sont pas francophones et à plus forte raison dans des secteurs de la métropole où la proportion d'anglophones atteint 80 à 90 p. cent.

N'oublions pas que c'est en vertu de la Charte québécoise des droits de la personne qu'un tribunal a jugé que la prohibition de l'affichage bilingue était inconstitutionnelle! En attendant que la Cour suprême du Canada se prononce, ne pourrions-nous pas manifester un esprit plus ouvert et plus tolérant?

Marcel THÉRIEN
Trois-Rivières

Nécessité de l'anglais au Québec

Oui, les enfants doivent apprendre le plus possible dès leur très jeune âge.

Les jeunes francophones du Québec doivent être considérés comme de futurs citoyens à part entière en terre d'Amérique, comme de futurs chefs de file, de futurs artisans de la nation, de futurs chefs d'entreprises du Québec.

A ces titres prometteurs, ils doivent apprendre, dès la deuxième

ou la troisième année scolaire, une langue de commerce parlée par plus de 200 millions de personnes en Amérique, sans compter l'Europe et autres parties du monde. C'est pour nous un devoir de la leur enseigner.

Comment commanderont-ils leurs subalternes allophones et anglophones s'ils ne maîtrisent pas cette langue?

On perfectionne souvent sa propre langue quand on doit la traduire.

Partageons l'héritage collectif des cultures qui nous entourent.

Maitrisons davantage le français et enseignons-le aux autres qui, eux aussi, y trouveront un plaisir culturel.

Il nous reste à démontrer notre ouverture et surtout notre capacité de parler un excellent français et un anglais correct.

Jacques LAURENDEAU
Mont-Laurier

C'est plus qu'un code de la route

La ministre responsable de la loi 101, Mme Lise Bacon, «espère que Zellers sera poursuivie», pouvait-on lire récemment. Quant au chef du gouvernement, M. Robert Bourassa, une intervention de sa part serait interprétée comme une «ingérence inacceptable de l'exécutif dans le processus judiciaire».

Pour le Premier ministre, l'affaire Zellers est une affaire comme une autre et «les poursuites intentées pour violation de la loi 101 relèvent du procureur général», M. Herbert Marx. Du côté du ministère de la Justice, on demeure en attente d'un rapport de la Commission de protection de la langue française et d'un jugement de la Cour d'appel concernant l'affichage bilingue. Il y a une constante au gouvernement, celle d'attendre.

Entre-temps, Zellers déclare publiquement que sa décision n'est pas de défier la loi mais une

décision strictement d'affaires (Le Point de Radio-Canada). Zellers a donc les moyens financiers de défier la loi par affaires et s'il le faut de payer les amendes.

Sans prendre position en ce qui regarde l'affichage bilingue, on peut estimer que le temps est arrivé pour ce gouvernement d'annoncer clairement ses plans. Entend-il modifier la loi? Si oui, en partie ou dans sa totalité (ce qui équivaudrait à la faire disparaître)? Gagne-t-il seulement du temps dans le but de blanchir les contrevenants comme il l'a fait dans le cas des illégaux inscrits à l'école anglaise? Le procureur général est un membre éminent du gouvernement et la population a le droit de connaître sa position politique dans cette affaire.

La loi 101 c'est plus que le Code de la route. Elle ne repose pas uniquement sur des décisions de tribunaux. C'est toute une volonté politique et sociale. Que le mi-

nistère de la Justice ait des problèmes plus urgents à régler, c'est un jugement de valeur fort discutable. C'est pourquoi, tant que la loi demeure inchangée, le gouvernement a le devoir de poursuivre les contrevenants et de ramener en vite une grosse institution, qui a contrevenu délibérément, dans les voies de la démocratie.

Sans cela, la complicité du gouvernement ajoutée au mauvais exemple de Zellers causerait un sérieux préjudice à la démocratie. Des citoyens ont le droit d'exiger le respect de la loi. Et toute hésitation gouvernementale est injuste pour eux. Ceux et celles qui désirent garder la loi 101 intacte comptent beaucoup sur le gouvernement parce que c'est encore leur moyen démocratique préféré et le plus abordable.

Jean-Pierre LARAMÉE
Lachine

Les visites aux domiciles des assistés sociaux

Pendant que le ministre Paradis participait, à la fin de septembre, à une conférence fédérale-provinciale, son cabinet a émis un bref communiqué concernant les visites aux domiciles des assistés sociaux. À cette conférence participait également M. John Sweny, collègue ontarien de M. Paradis.

LA PRESSE rapportait le 20 septembre dernier que, antérieurement à cette conférence, M. Sweny avait annoncé qu'il serait «plus tolérant à l'égard des mères monoparentales, bénéficiaires de l'aide sociale, qui reçoivent occasionnellement la visite d'hommes, susceptibles de les épauler financièrement». En Ontario, le père vient donc de donner «la permission de minutes». On ne sait cependant pas ce qui arrive après deux heures du matin...

Ici, au Québec, le rapport du premier mois d'application des visites à domicile révélait plusieurs cas de «concubinages». Souvent sur présomption, des coupures d'aide sociale ont été faites.

En effet, comment prouver qu'un pensionnaire est l'amant de la femme assistée sociale? Donc pendant qu'en Ontario, le père décide d'être plus tolérant, au Québec, le père décide qu'un homme trouvé dans la maison de sa fille doit la faire vivre. Notre ministre serait-il plus catholique que le pape?

Le rapport des trois premiers mois de visites à domicile donne peu de détails sur les raisons des coupures et les économies réalisées. Et parmi les économies des derniers mois, il faudrait distinguer ce qui est le «fruit» des visites à domicile et ce qui est le résultat de modifications au règlement de l'aide sociale. À partir du premier juin 86, des assistés sociaux, en particulier des petits producteurs forestiers et agricoles ayant des revenus insuffisants ou étant incapables de produire temporairement, ont dû subir des coupures importantes d'aide sociale, à cause de la valeur de leurs biens considérée différemment.

Poursuivant les visites aux do-

miles des assistés sociaux, une pratique déclarée illégale et inconstitutionnelle par la Commission des droits de la personne, la Commission des services juridiques et la Ligue des droits et libertés, que ne ferait pas le ministre Paradis pour grossir les résultats d'une mesure qu'il juge «efficace»? Comment se fait-il qu'il inclue dans «les dossiers révisés» les nouvelles demandes d'aide sociale? Quel ministère inclut dans ses coupures, des sommes qui n'ont jamais été accordées, en subventions ou autres?

En trois mois, sur 37.000 visites, 24.417 ont fait l'objet d'une décision.

80,6% des dossiers n'ont pas subi de modification; 8,6% ont été annulés; 3,2% modifiés à la baisse; 1,6% augmentés; 6% refusés d'une demande d'aide sociale.

Dans les faits, il y a eu coupure ou annulation dans 11,8% des dossiers révisés. C'est-à-dire que 2.525 ménages sur les 412.282 ménages assistés sociaux relevés en mai 86, ont vu leur prestation

coupée ou annulée. C'est donc jusqu'à maintenant, 0,6% de l'ensemble des ménages assistés sociaux qui ont vu leur chèque modifié ou annulé.

Parmi ces derniers, des femmes entre autres victimes de délation, ont fait des demandes de révision et ont reçu à nouveau l'aide sociale que leur avait été coupée. Monsieur Paradis ne tient pas compte de ces cas dans son rapport statistique.

Pour la majorité des assistés sociaux, quel est le quotidien? La fraude? Non! La pauvreté, l'insécurité et l'humiliation. L'information au public se devrait d'être complète et moins tendancieuse. Qu'on arrête ces visites! Le ministre serait plus efficace à fouiller ailleurs que chez les plus pauvres de notre société, pour dépister la fraude!

Louise LÉBOEUF
Éveline SHEEBY
Ruth ROSE
Liesel URTNOVSKI
Lucie BÉLANGER LÉBOEUF
Anne-Marie DAVID
Madeleine BOUVIER

la presse RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. » Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.			
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PRODUCTION	285-7100	Détailants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé-Press	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
annonces classées	285-6900	Carières et professions, nominations	285-7320



REYKJAVIK 86

Ambiguïtés de la position soviétique

MOSCOU — A deux jours du sommet soviéto-américain de Reykjavik, l'URSS multiplie les signaux contradictoires sur les résultats à attendre de cette « rencontre de travail » dont M. Mikhail Gorbatchev a été le principal artisan.

L'agence soviétique de presse Novosti a diffusé hier un commentaire dont la tonalité très sombre contraste de manière frappante avec un autre commentaire, publié mercredi soir, de l'un des analystes politiques de l'agence TASS.

Ainsi, alors que l'agence TASS « nourrit l'espoir que la rencontre de Reykjavik, fruit du réalisme et de l'approche constructive des deux côtés, américain et soviétique, produira des résultats positifs », le commentateur de Novosti se montre beaucoup moins enthousiaste.

La seconde rencontre Reagan-Gorbatchev « est le résultat de l'aggravation des relations soviéto-américaines et non pas de leur amélioration », écrit M. Alexeiev. « Ces derniers temps, les relations se sont tellement dégradées qu'il a fallu que les chefs des deux pays interviennent directement pour redresser la situation ». Malgré cela, souligne-t-il, le fait que le président Reagan ait accepté de rencontrer le secrétaire général Gorbatchev « ne saurait être interprété comme un signe » d'approbation de la part de l'administration américaine à l'égard de la politique de dialogue de l'URSS.

« Naturellement, poursuit Novosti, comme les opinions divergent nettement sur la majorité des problèmes cruciaux, on ne saurait s'attendre à ce que la rencontre d'Islande puisse éliminer toutes les divergences ».

Par cette description de l'état des relations entre les deux grands, l'agence Novosti s'est fait l'écho, en termes plus vigoureux, de plusieurs prises de position récentes à Moscou : aucun progrès réel n'a été accompli dans les domaines jugés les plus importants par Washington et Moscou depuis le premier sommet de Genève, il y a bientôt un an. Et si l'on évoque volontiers à Moscou l'aspect « prometteur » de certaines questions comme les missiles à portée intermédiaire, la plupart des commentai-

res sont accompagnés de mises en garde sur les illusions dont il faut éviter d'être victime lorsque l'on traite avec l'Amérique.

Ces prévisions fournissent en tout cas aux commentateurs soviétiques l'occasion de souligner la « bonne volonté » dont fait preuve l'URSS en matière de relations Est-Ouest, par exemple en observant un moratoire unilatéral sur les essais nucléaires depuis plus d'un an.

De même, la coïncidence du retrait d'Afghanistan de six régiments soviétiques avec la tenue du sommet, retrait pourtant promis depuis fin juillet, devrait permettre à l'URSS de faire valoir un autre aspect de ses bonnes dispositions, même si les Occidentaux se montrent plus que sceptiques sur la portée de ce retrait.

Par ailleurs, les derniers articles de la presse soviétique sur le sommet mettent l'accent sur l'aspect « d'homme à homme » de cette rencontre, ce qui accrédiçait certaines analyses de diplomates occidentaux selon lesquelles M. Gorbatchev tenait à rencontrer M. Reagan face à face, par manque de confiance dans les instruments de négociation des niveaux inférieurs.

Les « ennemis de la détente », les « opposants à une entente soviéto-américaine » sont de plus en plus souvent dénoncés, et le président Reagan placé dans une position qui le dissocie du reste de l'administration américaine. Par exemple, selon l'hebdomadaire *Literatournaia Gazeta*, la décision d'arrêter pour espionnage le Soviétique Guennadi Zakharov - qui devait être suivie de l'arrestation du journaliste américain Nicholas Daniloff - a été prise « sans l'aval du président ». Le même journal cite le *New York Times* pour affirmer que la décision d'aller à Reykjavik a été prise par M. Reagan et « un tout petit groupe » de collaborateurs.

Parallèlement à Novosti qui relève qu'il a fallu « l'intervention directe » des leaders des deux pays pour redresser la barre, le journal *Les Nouvelles de Moscou* apportait cette semaine une explication similaire : M. Gorbatchev a demandé à rencontrer M. Reagan parce que « les canaux diplomatiques habituels étaient complètement bloqués ».

— AFP

Nuages sur la Maison-Blanche

WASHINGTON — Le président Ronald Reagan a quitté les États-Unis hier pour sa deuxième rencontre avec Mikhail Gorbatchev alors que les ennuis s'accroissent sur son gouvernement, incapable d'obtenir le vote d'un budget et voyant sa crédibilité remise en cause par la démission d'un de ses porte-parole et une nouvelle polémique sur son rôle au Nicaragua.

Le président américain, à son départ de la Maison-Blanche, a donné la priorité aux problèmes intérieurs avant d'aborder le sommet de Reykjavik. « L'en ai assez. Ce n'est pas une façon de gouverner », a lancé M. Reagan devant l'incapacité du Congrès à adopter le budget de l'année fiscale 1987, pourtant commencée depuis le 1er octobre dernier.

Sénat et Chambre des représentants n'ont pu jusqu'à présent adopter que des mesures provisoires - la dernière, votée mercredi soir, expirant aujourd'hui à minuit. M. Reagan a menacé de renvoyer chez eux les fonctionnaires à cette date si un budget définitif lui donnant satisfaction n'était pas adopté.

Le différend essentiel n'est pas budgétaire mais porte sur le désarmement. La Chambre, contrôlée par l'opposition démocrate, a en effet fait figurer dans son projet de budget des dispositions interdisant les essais nucléaires américains, ceux des armes anti-satellites et contraignant la Maison-Blanche à rester dans les limites du traité SALT II sur les armes stratégiques.

M. Reagan, qui n'a cessé ces derniers jours d'affirmer que les démocrates minaient sa po-

sition de négociation avec l'URSS, veut voir toutes ces mesures abandonnées. Les démocrates, qui ont proposé de repousser le débat sur ce point à l'après-Reykjavik, se refusent pour l'instant à cette « reddition inconditionnelle ».

Les autres ennuis du gouvernement américain proviennent de la capture au Nicaragua, pour la première fois, d'un Américain présenté par Managua comme un conseiller militaire, ce que dément catégoriquement Washington, et par la démission, mercredi, du porte-parole du département d'État, M. Bernard Kalb.

M. Kalb a clairement lié sa démission au programme de désinformation qu'aurait lancé le gouvernement l'été dernier pour faire croire à la presse que la Libye du colonel Kadhafi préparait de nouveaux attentats.

Cette démission, trois jours avant le sommet, « a embarrassé le gouvernement et de nouveau suscité des questions sur sa crédibilité », écrivait hier le *Washington Post* qui, comme ses confrères, accordait sa première page à cet incident. Un responsable de la Maison-Blanche qui a requis l'anonymat a d'ailleurs regretté le moment choisi par M. Kalb pour quitter le gouvernement.

Enfin, alors que le Congrès, pour des raisons de procédure, n'a toujours pas définitivement adopté l'aide de \$100 millions pour les contras antisandinistes, la capture d'un Américain et la mort de deux autres au Nicaragua relance le débat sur la politique de M. Reagan en Amérique centrale.

— AFP



Les mesures prises par Pretoria contre le Front démocratique uni (UDF) priveront ce mouvement anti-apartheid de plus de la moitié de son budget annuel de \$3,5 millions, a affirmé hier le trésorier de l'UDF Azhar Cachalia, à gauche sur la photo, qui était accompagné d'Albertina Sisulu, autre leader du mouvement anti-apartheid.

photo Reuter

Pretoria limite l'action du Front démocratique uni

JOHANNESBURG — Le gouvernement minoritaire blanc d'Afrique du Sud impose depuis hier de sévères limitations aux activités du Front démocratique uni (UDF), en lui interdisant désormais de demander ou de recevoir des fonds de l'étranger. Non seulement l'UDF se voit interdire dès maintenant l'utilisation des fonds d'origine étrangère mais il devra remettre, d'ici un an, toutes les sommes déjà reçues à une organisation charitable agréée par le gouvernement.

C'est la première fois que le gouvernement de Pretoria s'attaque directement au plus important mouvement légal anti-apartheid, qui regroupe quelque 700 organisations politiques et communautaires et qui compte près de deux millions de membres.

Le statut d'« organisation affectée », que Pretoria vient d'imposer à l'UDF, privera le mouvement anti-apartheid de plus de la moitié de son budget annuel de \$3,5 millions, a affirmé hier son trésorier Azhar Cachalia au cours d'une conférence de presse.

Les observateurs notent que le gouvernement de Pretoria se soucie bien moins de l'opinion internationale depuis l'adoption des sanctions économiques américaines, qui ont rapidement entraîné un durcissement

de la politique de l'Afrique du Sud tant à l'intérieur du pays que dans ses relations avec les pays voisins.

Une semaine seulement après les sanctions très strictes adoptées par le Congrès américain, ce durcissement s'est d'abord traduit par des représailles contre le Mozambique marxiste et, à peine vingt-quatre heures plus tard, par des mesures à l'encontre de l'UDF.

Le gouvernement américain a déploré hier les mesures prises contre l'UDF et s'est déclaré « vivement préoccupé par la détérioration » des relations entre Pretoria et le Mozambique.

« Nous regrettons la décision de Pretoria à

propos de l'UDF, qui constitue une nouvelle limitation des droits politiques de l'opposition pacifique à l'apartheid », a déclaré Pete Martinez, un porte-parole du Département d'État.

Ce dernier a également appelé le gouvernement sud-africain à « reconsidérer » sa décision de mettre fin à l'immigration d'ouvriers mozambicains en soulignant qu'elle serait « coûteuse pour les deux pays ».

« Il est extrêmement important actuellement que les deux gouvernements évitent l'escalade de la confrontation et poursuivent

le dialogue auquel ils se sont engagés lors de l'accord de Nkomati de mars 1984 », a poursuivi le porte-parole américain. Aux termes de cet accord, les deux pays s'engageaient à ne pas soutenir les mouvements de guérilla opérant sur le territoire de l'autre.

Mme Helen Suzman, du Parti fédéral progressiste (PFP), a qualifié la décision gouvernementale à l'encontre de l'UDF de « grossière suppression de la liberté d'association ».

Le trésorier national de l'UDF Azhar Cachalia a déclaré, de son côté, que, « par cette décision, le gouvernement veut détruire l'UDF sans avoir à l'interdire officiellement ». Et il a promis d'engager une action en justice pour faire écarter cette décision.

Souvent décrit comme le front légal de l'ANC (Congrès national africain, interdit), l'UDF a visiblement été pris par surprise, et ses dirigeants n'étaient pas capables hier d'estimer dans quelle mesure leurs activités allaient être diminuées.

Les fonds d'aide de \$10 millions de la CEE aux victimes de l'apartheid ne sera cependant pas affecté parce que, a-t-on expliqué de sources communautaires à Bruxelles, les dons européens transitent par des organisations non politiques comme les Églises et les syndicats.

— AFP, Reuter et AP



Des soldats sandinistes montent la garde près des débris de l'avion-cargo chargé d'armes destinées aux insurgés et abattu au Nicaragua.

photo Reuter

Début de l'enquête du Congrès sur l'affaire Hasenfus

WASHINGTON — Le Congrès américain a commencé, hier, à enquêter sur l'affaire de l'avion-cargo chargé d'armes, destinées aux insurgés antisandinistes, et abattu, dimanche, au Nicaragua, alors qu'on ne sait toujours pas avec certitude qui étaient les commanditaires de l'opération.

Le sénateur républicain Richard Lugar, président de la commission des Affaires étrangères du Sénat, a indiqué que ses collaborateurs avaient été chargés d'examiner les circonstances ayant entouré la capture d'Eugene Hasenfus et ayant causé la mort du pilote William Cooper et du co-pilote Wallace Sawyer, trois citoyens américains que les autorités de Managua croient reliés à la CIA.

Le sénateur David Durenberger, qui est à la tête de la commission du renseignement de la Chambre haute, a, pour sa part, déclaré qu'il y aurait « plusieurs enquêtes » sur cet épisode. Le sénateur démocrate John Kerry a souligné pour sa part que cette affaire « soulève de graves questions sur la façon dont la politique étrangère américaine est conduite ». Il a affirmé que des individus menaient leur propre politique étrangère en contradiction avec la loi, apparemment avec l'assentiment du gouvernement.

Cette affaire risque de relancer le débat sur les \$100 millions d'aide aux Contras à laquelle le Congrès devrait donner son feu vert définitif prochainement. Pour les partisans de cette assistance, des incidents du genre de celui de l'avion abattu au Nicaragua ont été rendus possibles par le retard apporté par le Congrès à l'approbation de ces crédits.

Révélations d'Eugene Hasenfus

Par ailleurs, hier, à Managua, lors d'une rencontre de presse, Eugene Hasenfus, que le Nicaragua tient toujours pour un conseiller militaire en dépit des dé-

mentis de Washington, a lui-même affirmé qu'il était sous les ordres de Max Gomez et Ramon Medina, deux Américains d'origine cubaine qui travaillent, a-t-il précisé, pour la CIA.

Sa femme, Sally, arrivée à Managua au milieu de la semaine, a elle aussi affirmé, selon un porte-parole de la Commission de renseignement du Sénat, que son mari travaillait pour la CIA.

Eugene Hasenfus a aussi déclaré avoir précédemment effectué dix vols similaires, destinés à ravitailler l'opposition armée nicaraguayenne, à partir du Honduras ou du Salvador. Il a précisé qu'il avait participé à quatre vols au départ de la base de El Aguacate, au Honduras, et à six à partir de celle d'Ilopango, au Salvador.

Les appareils au départ d'El Aguacate se rendaient directement au Nicaragua tandis que les autres longeaient la côte pacifique, pénétraient dans l'espace aérien du Costa Rica et de là, effectuaient des incursions au Nicaragua, a ajouté Eugene Hasenfus.

Quant aux deux autres Américains, le *Washington Post*, citant des responsables des services de renseignement, révélait hier qu'ils ont travaillé pour la CIA, il y a « plusieurs années ». Les responsables cités par le quotidien de la capitale américaine ont cependant dit ignorer encore qui était à l'origine de l'opération. Et, de son côté, le président salvadorien Jose Napoleon Duarte n'a ni énergiquement que l'avion abattu par les Nicaraguéens avait décollé dans son pays.

Le Nicaragua devait remettre hier à l'ambassade des États-Unis à Managua les corps de William Cooper et de Wallace Blaine Sawyer. Le gouvernement nicaraguayen s'est aussi dit prêt à autoriser des fonctionnaires de l'ambassade américaine à rencontrer Eugene Hasenfus.

— AFP et UPI



téléphoto Reuter

Transfuge américain en URSS

Un journal soviétique *Sovietskaya Rossiya* a publié hier une interview et la photo du transfuge américain Arnold Lashkin (ici en compagnie de sa femme) auquel l'URSS a accordé l'asile politique ainsi qu'à sa famille. Dans l'interview, Lashkin déclare qu'il a demandé l'asile après avoir été victime d'une persécution intolérable aux États-Unis. Ses anciens supérieurs à Houston, où M. Lashkin était un brillant chercheur dans le domaine du cancer, ont affirmé qu'il avait brutalement changé de comportement. Ils ajoutent qu'il a été congédié pour incompetence.

DÉPÊCHES

SOUS-MARIN : le commandant du sous-marin nucléaire soviétique qui a coulé lundi à environ 1 000 km à l'est des Bermudes, était réticent à quitter les lieux du naufrage, rapportent des patrouilleurs militaires américains qui ont photographié toute la scène. « Avait-il peur du sort qu'il attend à son retour en URSS ou avait-il une autre raison, nous ne le saurons probablement jamais », dit-on au Pentagone.

IRAN : la nouvelle mission de médiation des Nations unies dans le conflit Iran-Irak s'annonce plus difficile que prévu. L'Iran a fait savoir qu'il ne négocierait « ni directement ni indirectement » avec le présent régime irakien. « Nous voulons la paix, disent les Iraniens, mais pas avec Saddam Hussein. »

SOLIDARITÉ : l'administration polonaise a décrété comme « illégale » et « dangereuse pour l'ordre public » la nouvelle direction nationale du syndicat *Solidarité*, créée au grand jour le 30 septembre dernier par Lech Wałęsa. Ce dernier a déclaré hier qu'il ne ferait pas appel, « pour le moment », de cette décision administrative.

ISRAËL : cent quatre-vingts détenus palestiniens de la prison de Kfar Yona, à Tel-Aviv, ont mis fin à une grève de la faim qu'ils observaient depuis dix jours pour réclamer une amélioration de leurs conditions de détention. Par ailleurs, un officier israélien a été tué par balles, à Haïfa, par un

combattant palestinien opérant à l'intérieur des territoires occupés.

VISAS : le Parlement européen a adopté une résolution demandant à la France de renoncer à sa décision de rétablir les visas pour les étrangers non membres de la CEE. L'assemblée de Strasbourg considère que « le terrorisme doit être combattu grâce à la coopération internationale et pas seulement au moyen de mesures nationales unilatérales ».

HAÏTI : le gouvernement haïtien a nommé par décret neuf experts chargés de rédiger un avant-projet de constitution à soumettre à l'assemblée constituante qui sera en partie élue le 19 octobre prochain. Par ailleurs, le Parti unifié des communistes haïtiens a élevé une « vive protestation » à la suite de l'arrestation du sociologue Gérard Pierre-Charles par l'armée dominicaine.

MANILLE : un touriste suisse enlevé par les guérilleros musulmans dans le sud des Philippines a été libéré sain et sauf après plus de deux mois et demi de détention. Les ravisseurs de Hans Kuenzli, un décorateur de Zurich, ont obtenu le versement d'une rançon de \$10 000, soit dix fois moins qu'ils n'exigeaient au départ.

BUENOS AIRES : près de 100 000 personnes ont défilé, hier, dans les rues de Buenos Aires à l'appel de l'unique centrale ouvrière, la CGT (d'obédience péroniste), pour protester contre la politique de rigueur économique du président argentin, Raul Alfonsín. Cette septième grève générale n'a cependant guère perturbé la vie dans la capitale.

L'URSS, une menace pour l'Asie

■ PÉKIN — Le secrétaire américain à la Défense Caspar Weinberger a mis en garde les militaires chinois contre la menace que représente, pour l'Asie, l'accroissement de la puissance militaire soviétique. Et il a promis que Washington maintiendra son assistance financière au programme chinois de modernisation militaire afin, a-t-il dit, d'assurer la paix et la sécurité de l'Asie et du Pacifique.

Caspar Weinberger a fait cette déclaration, hier, à Pékin, devant un parterre de quelque 150 officiers chinois de l'Université de la défense nationale. Il a vivement critiqué la concentration de soldats de l'Armée rouge le long de la frontière nord de la Chine, l'occupation de l'Afghanistan par les Soviétiques et le soutien de l'URSS à la présence du Vietnam au Cambodge.

Le secrétaire d'État américain à la Défense, qui a des entretiens avec de hauts responsables chinois depuis deux jours, a par ailleurs annoncé que des navires de guerre américains se rendront début novembre en Chine, ce qui constituera une première depuis l'avènement de la Chine communiste en 1949.

C'est ainsi qu'un croiseur et une frégate lance-missiles, ainsi qu'un destroyer, effectueront une visite de courtoisie du 5 au 11 novembre en Chine.

Au cours de la journée d'hier, Weinberger a évoqué sa prochaine visite de trois jours en Inde, où il est attendu demain.

— AFP, Reuter et UPI

Le président de l'OUA est satisfait de la position du Canada sur l'Afrique du Sud

■ Le président de la République populaire du Congo et président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Denis Sassou

à un dîner-causerie, le président congolais a également abordé les sérieux problèmes économiques auxquels doit faire face le continent africain.

Le président de l'OUA a souligné, sur cette question, « le rôle de catalyseur joué par le Canada » lors de la récente session spéciale de l'ONU sur les problèmes économiques de l'Afrique.

Plus tôt, au cours de la journée d'hier, M. Nguesso a rencontré le premier ministre du Québec Robert Bourassa. Le président congolais a souligné en conférence de presse que les deux hommes avaient abordé le programme global des relations bilatérales dans la suite des discussions commencées à Ottawa avec le premier ministre Mulroney. La question particulière de la formation de cadres congolais au Québec a été notamment l'objet d'un accord signé par le premier ministre et le président de la République populaire du Congo. « À cause du français », a déclaré M. Nguesso, il y a un avantage important pour ce petit pays africain de former ses cadres et ses experts au Québec.

De son côté, le ministre des Relations internationales du Québec Gil Rémillard a lancé un appel à M. Nguesso afin que ce dernier fasse des démarches auprès des pays africains francophones afin qu'ils se rendent à Québec pour participer au deuxième sommet de la francophonie qui aura lieu les 2, 3 et 4 septembre 1987.

GILLES TOUPIN

Nguesso, a déclaré hier à Montréal, à l'issue d'une tournée de deux jours au Canada, qu'il « ne pouvait pas manquer de gratitude à l'égard d'un pays comme le Canada qui a été parmi les tout premiers pays de l'Occident à prendre clairement position » sur la question de l'Afrique du Sud.

M. Nguesso a précisé qu'il pensait, après avoir vu le rôle joué par le premier ministre du Canada, M. Mulroney, lors du mini-sommet du Commonwealth à Londres, « que les mesures arrêtées par le Canada, même si elles sont en retrait par rapport à celles récemment prises par les États-Unis » procédaient « d'une réelle volonté politique qui s'est manifestée dès les premiers jours ».

Le président de l'OUA a rappelé qu'il y avait « des pays qui ont des liens historiques, économiques, politiques et culturels plus anciens avec l'Afrique et qui sont jusqu'à aujourd'hui en retrait par rapport à cette position prise par le Canada ».

Invité hier midi par La Chambre africaine de Commerce et d'Industrie du Canada



« L'Afrique apparaît aujourd'hui », a déclaré M. Nguesso, comme le continent le plus pauvre de la planète. Pour relever ce défi, nos pays ont pris l'engagement d'exécuter un programme de redressement et de relance qui accorde une priorité au développement agricole en vue de l'autosuffisance alimentaire. Les gouvernements africains (...) ont pris la décision d'inscrire au moins 25 p. cent de leur budget en faveur du secteur agricole. »

Les liquidations ont fait au moins 60 victimes en pays chrétien libanais

■ BEYROUTH — Soixante à 65 personnes ont été victimes d'exécutions sommaires en pays chrétien et 250 ont été arrêtées après les combats entre miliciens chrétiens le 27 septembre à Beyrouth-Est, a indiqué une source du clergé maronite.

Une source militaire libanaise a indiqué qu'un charnier avait été découvert hier à Kfar Hbab, près du port de Jounieh (25 km au nord de Beyrouth). Elle n'a pas précisé le nombre des corps enterrés, selon elle, à la hâte. L'odeur des cadavres en décomposition a attiré l'attention des habitants.

La police a fait état de la découverte de 21 cadavres et ne mentionne pas d'arrestations après l'échec de l'assaut de la colline d'Achrafieh par les partisans de M. Elie Hobeika, ancien chef pro-syrien des milices chrétiennes.

Une source autorisée des Forces libanaises (FL) a affirmé hier que les 21 cadavres retrouvés à Beyrouth-Est et dans la montagne du Kesrouan et de Byblos au nord de Beyrouth, étaient ceux de fidèles de M. Hobeika, victimes des combats. Elle a accusé les adversaires des FL de cher-

cher à les discréditer en faisant état de liquidations.

Les évêques maronites, qui exercent depuis 13 siècles une influence prépondérante sur cette communauté majoritaire parmi les chrétiens du Liban, ont stigmatisé mercredi, dans un communiqué, les liquidations physiques et la violence.

Des témoins oculaires ont affirmé que des cadavres liés à des blocs de béton avaient, au cours des derniers jours, été jetés à la mer pendant la nuit. Un témoin a assuré avoir vu cinq corps dans un canot. Il a estimé à 30 au moins le nombre de corps jetés à la mer depuis l'infiltration du 27 septembre.

Des miliciens perquisitionnent jour et nuit dans les maisons à Beyrouth-Est, ont déclaré des habitants. Ces perquisitions ont lieu notamment dans le quartier de Karm el-Zeitoun et celui dit des Syriaques à Achrafieh, dans la banlieue chrétienne de Ain el-Remmaneh et dans celle de Hadeth, ancienne place-forte de M. Hobeika, chef des FL qui a été renversé par son chef d'état-major le 15 janvier dernier. M. Hobeika avait signé le 28 décembre 1985 à Damas un accord de paix avec

les chefs des milices druze et chiite.

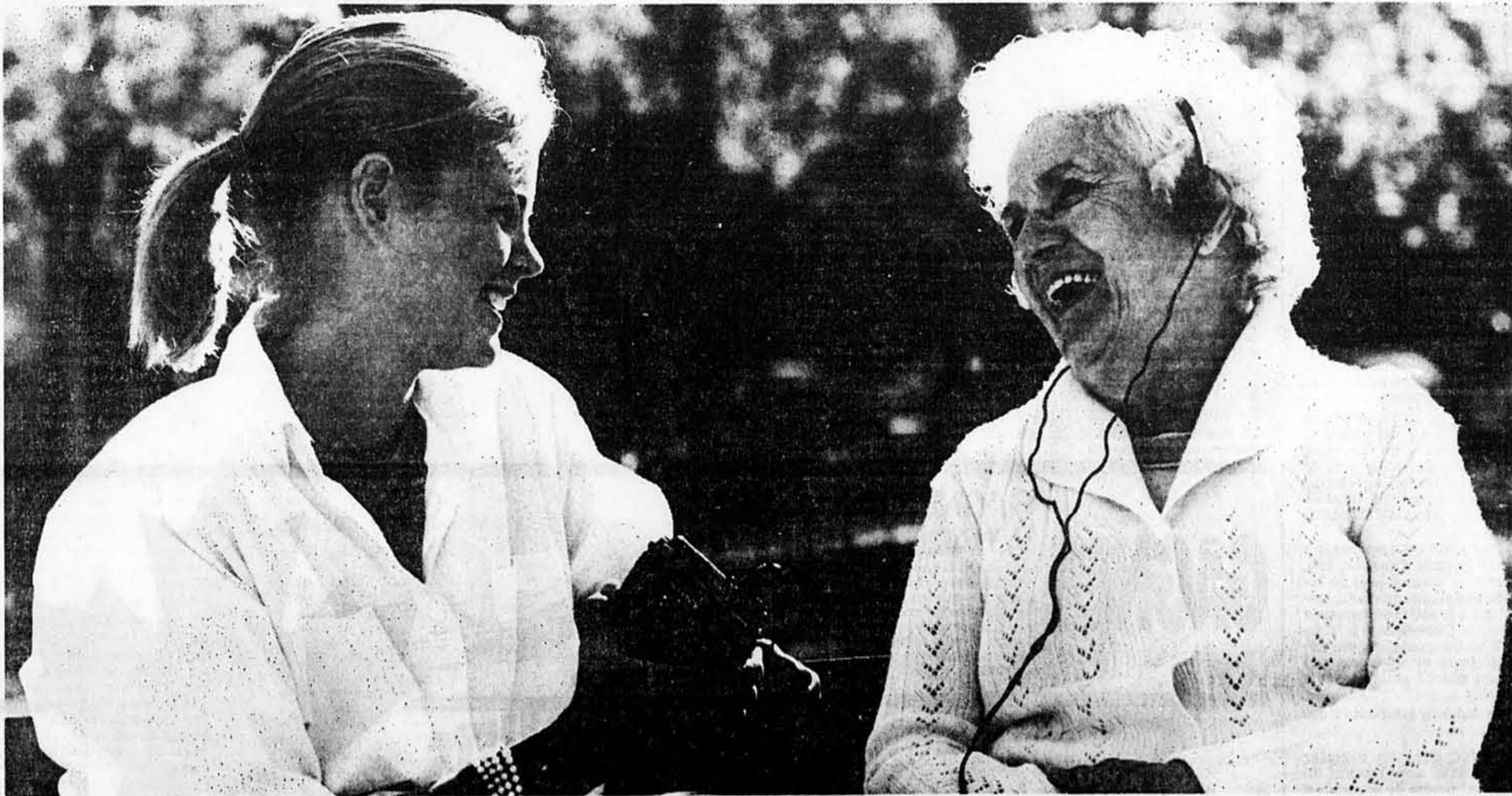
Le corps d'un avocat, Me Robert Bejjani, professeur à l'école Jésus and Mary dans la montagne chrétienne du Metn, a été découvert mercredi dans la banlieue de Rabieh, à 10 km au nord de Beyrouth.

Des habitants ont indiqué que des hommes armés l'avaient enlevé la veille dans sa maison de Kornett Chahouan, à 18 km au nord de Beyrouth. Hier, les élèves de l'école ont été renvoyés chez eux.

Selon la source religieuse maronite, les 250 personnes arrêtées depuis le 27 septembre seraient des sympathisants de M. Hobeika qui n'auraient pas, pour la plupart, participé à la bataille d'Achrafieh.

Dans une déclaration hier au quotidien *As-Safir* (proche de la gauche et des milieux musulmans), M. Hobeika a accusé M. Geagea de vouloir forcer les habitants d'Achrafieh à l'exode. « Nous ne garderons pas les bras croisés et nous saurons comment riposter au moment opportun », a-t-il dit notamment en évoquant les exécutions sommaires.

— AFP



Conception Young & Rubicam



Centraide

UN PEU D'ENTRAIDE ÇA FAIT DU BIEN.

Dans la grande région métropolitaine, 500 000 personnes chercheront de l'aide auprès de l'un ou l'autre des 188 organismes financés par Centraide. Soyez généreux.

Pour obtenir de l'aide, composez le 931-2292.

493, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B6 Tél.: 288-1261

LES CHARGÉS DE COURS

Ryan cherche une solution

■ QUÉBEC (PC) — Le ministre de l'Enseignement et de la Science, M. Claude Ryan, s'est formellement engagé, hier, à tenter de trouver une solution au « sérieux problème » des chargés de cours dans les universités. Il a même annoncé que le groupe de travail, chargé d'étudier le dossier des professeurs d'universités, aura aussi le mandat d'examiner le cas de leurs homologues non permanents.

En présence des représentants de la Centrale des syndicats nationaux (CSN) et de la Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec (FNEEQ), réclamant une enquête publique sur « le scandale des chargés de cours », le ministre a reconnu que le dossier pose une « sérieuse question d'équité ».

PAS D'IMMIGRÉS AUX POSTES D'INTERNAT

Les omnipraticiens endossent la position d'Augustin Roy

■ QUÉBEC — Les médecins omnipraticiens sont d'accord avec la position prise, mercredi, par le docteur Augustin Roy à l'effet de ne plus admettre de médecins immigrés à des postes d'internat dans les hôpitaux du Québec.

MARIO ROY
de notre bureau de Québec

« Cette attitude est bien normale : c'est devenu un privilège de pratiquer la médecine au Québec, et ce privilège devrait d'abord être réservé aux gens de chez nous », a commenté, hier, le docteur Clément Richer, président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Ce statut de privilège tient notamment au fait, explique M. Richer, que, chaque année, seulement 500 des 4 000 candidats à la formation médicale sont admis en faculté.

« Selon lui, déjà plus de 13 p. cent des 15 200 médecins pratiquant ici ont reçu leur formation à l'extérieur du pays.

D'autre part, la pénurie de médecins au Québec — particulièrement en ce qui concerne les omnipraticiens — s'est grandement atténuée. En ce qui concerne les spécialistes, une meilleure répartition des spécialités serait en mesure de résoudre les carences actuelles.

Pour toutes ces raisons, M. Richer s'est dit d'accord avec le docteur Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, selon qui les médecins étrangers désirant s'installer au Québec devraient « se recycler dans un domaine autre que celui de la médecine.

« D'autant plus, conclut le docteur Richer, que bien souvent, ces médecins entrent ici sous de fausses représentations en se disant chauffeurs de taxi ou laveurs de vaisselle... »

Un éternel projet-pilote

Par ailleurs, les médecins s'interrogent sur l'avenir que le ministère de la Santé et des Services sociaux va réserver à un projet-pilote implanté, depuis 1984, dans 27 centres d'accueil du Québec.

Selon le docteur Gilles Desrosiers, directeur de la formation professionnelle à la FMOQ, « l'inertie inacceptable » du ministère dans ce dossier risque de démobiliser les médecins impliqués dans ce programme d'intervention médicale multi-disciplinaire dans des centres d'accueil pour personnes âgées.

En vertu de ce projet-pilote, une centaine de médecins se sont prévalus d'un nouveau mode de rémunération afin de faciliter un travail en équipe (avec des pharmaciens, ergothérapeutes et autres) auprès de cette clientèle.

Ils ont ainsi été rémunérés à un tarif horaire d'environ \$40, en fonction d'un tableau de vacations et de coûts préétabli, système qui a fonctionné, rapporte le docteur Desrosiers, « à la satisfaction des médecins, des administrateurs et du personnel soignant des 27 établissements concernés ».

Mais pas à la satisfaction des usagers...

En effet, dans un premier temps, ceux-ci « ont ressenti un certain sentiment de frustration parce qu'ils ne pouvaient plus voir quotidiennement le médecin, à moins d'un besoin réel. Et surtout parce qu'on a revu à la baisse le volume des médicaments prescrits ».

Selon M. Desrosiers, le projet-pilote aura notamment donné des résultats en ce sens : la médication a pu être réduite de 20 à 30 p. cent chez ces personnes âgées.

Hier, 350 médecins omnipraticiens étaient précisément réunis à Québec dans le cadre d'une journée d'étude sur la gériatrie.

la Baie

NOS PRODUITS, NOTRE FIERTÉ CHAUSSURES 'NATURALIZER' EN CUIR

40% DE RABAIS



Rabais de 40% sur chaussure de marche Jill de 'Naturalizer'. Ce confortable modèle de qualité vous est offert à prix d'aubaine fantastique. Avec empeigne en cuir durable, semelle monopieuvre antidérapante, laçage à 4 oeillets. Noir ou brun, au choix. Pointures 5 à 10, largeurs AA ou B. Le choix de pointures varie selon les magasins. Prix après vente \$50. Passez à la Baie au plus tôt voir d'autres bons achats 'Naturalizer'. La vente se termine le 25 octobre.

29⁹⁹

la paire

GAGNEZ UN VOYAGE POUR 4

Les bulletins de participation donnant les détails et règlements du concours sont disponibles dans tous les magasins la Baie, du 1^{er} au 25 octobre. Le gagnant aura la chance de faire un voyage au Canada, en classe Affaires d'Air Canada, lauréat du prix Service aux passagers pour 1985.



AIR CANADA

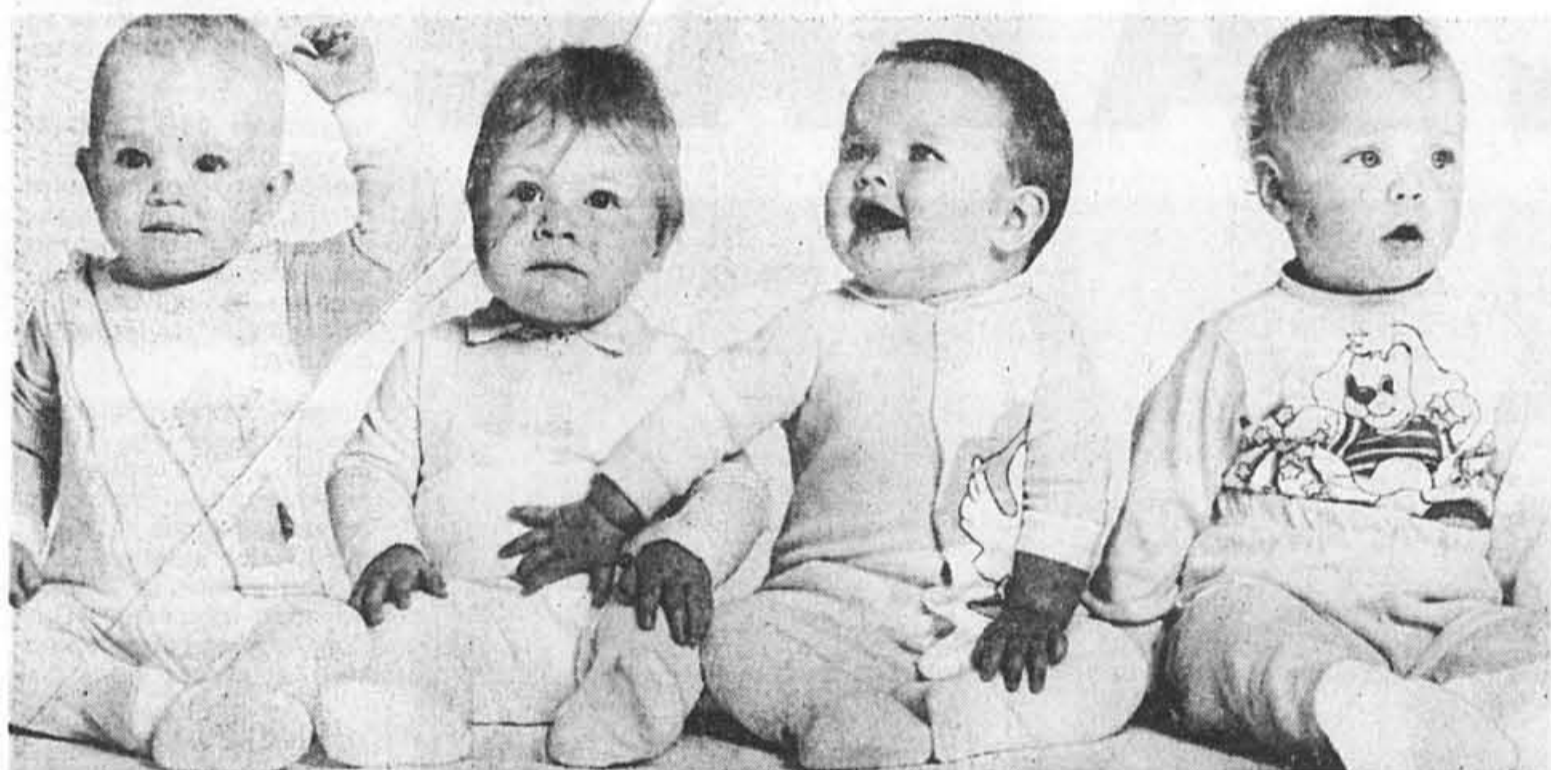
Pendant le mois d'octobre les meilleurs produits canadiens sont en vedette à la Baie.

NOS PRODUITS, NOTRE FIERTÉ



NOS PRODUITS, NOTRE FIERTÉ LA SEMAINE DES BÉBÉS À LA BAIE

RABAIS JUSQU'À 33%

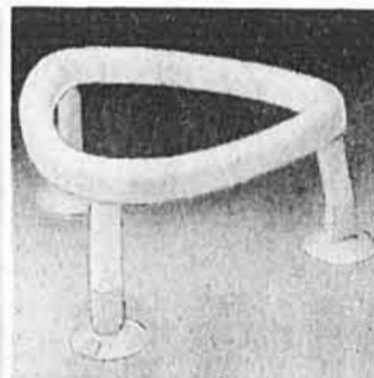
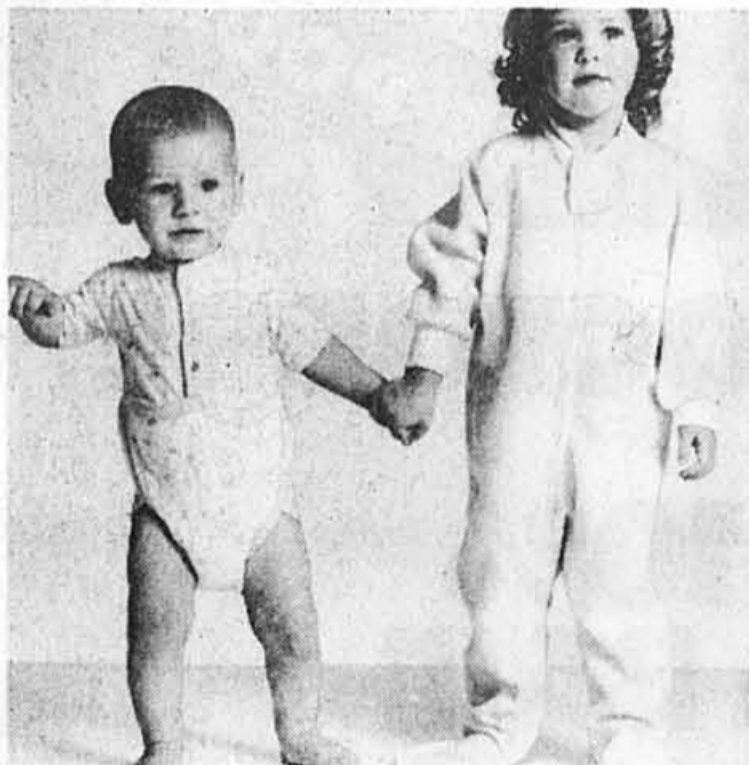


RABAIS DE 25%

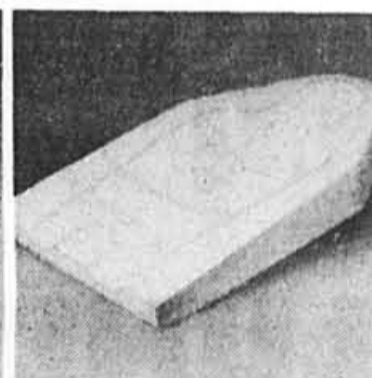
Tous les vêtements de marque 'Signature' Le lot inclut des ensembles molletonnés, pyjamas fantaisie, salopettes et bien plus. Tailles naissance à 24 mois. Profitez de ces rabais! Ord. \$11 à \$20, 8.25 à 14.99

RABAIS DE \$2

Pyjamas en tissu couverture 'Baycrest^{md.}'. Choix de teintes unies ou imprimés arlequin. Ord. 7.99 à 11.99, 5.99 à 9.99
Rabais de 28% sur pyjamas arlequin 'Baycrest^{md.}' en éponge P.M.G. Ord. 6.99, 4.99 ch.
Rabais de 25% sur sous-vêtement monopiece 'Baycrest^{md.}' Ord. 5.99, 4.49 ch.



Rabais de 25% sur anneau de bain Ord. \$11, 8.25



Rabais de 33% sur matelas de bain en mousse. Ord. 7.50, 4.99

RABAIS DE \$5 À \$29

Rabais de \$29 sur lit de bébé 'Storkcraft' blanc. Nouveau concept plus sécuritaire. Ord. \$229, 199.99
Rabais de \$13 sur matelas ferme 'Baycrest^{md.}' à 130 ressorts Garanti 5 ans. Ord. \$52, 38.99
Rabais de \$5 sur berceau de lit Convient jusqu'à 6 mois. Prix après vente 49.99, 44.99
Rabais de 25% sur parure de lit coordonnée 'Baycrest^{md.}' Ord. 4.49 à 27.99, 3.29 à 20.99
Rabais de 25% sur draps 'Baycrest^{md.}' pour lit de bébé Ord. 8.99 à 9.49, 6.69 à 6.99
Vêtements pour bébés, rayons 401/870455
Meubles pour bébés, rayon 408



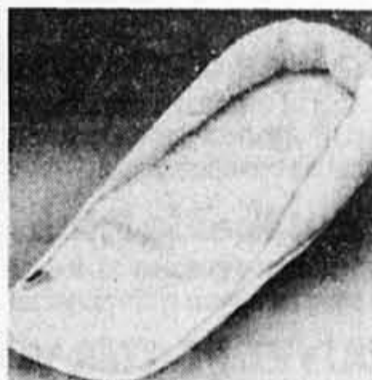
Rabais de \$10 sur siège d'auto Safe-T-Ryder de 'Dorel' Ord. \$90, 79.99



Poussette Way-To-Go 'Silvercrest'. 69.99



Rabais de 28% sur siège-housse portatif Ord. 11.50, 8.25



Rabais de 25% sur repose-tête Ord. \$11, 8.25

DEUX SUBVENTIONS À SAINT-HENRI

Quatre mois d'enquête et pas de résultats

■ QUÉBEC — Le Procureur général du Québec, Herbert Marx, n'a toujours pas été saisi des résultats d'une enquête que la Sûreté du Québec a ouverte il y a maintenant plus de quatre mois, au sujet de deux subventions accordées au comité des « Jeunes du comté de Saint-Henri » à la demande du député libéral du comté, Roma Hains.

MARIO ROY
de notre bureau de Québec

D'autre part, au cabinet du Solliciteur général, Gérard Latulippe, on indique simplement que l'enquête n'est pas terminée et que M. Latulippe ne désire pas, par conséquent, commenter le dossier.

Les deux subventions émanent du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, et ont été octroyées dans le cadre des budgets hors-normes du ministère.

Ces octrois ont été versés sous forme de chèques de \$1 000 chacun, émis les 21 septembre 1984 et 15 août 1985. Les deux effets bancaires ont été endossés par Georges Durivage et Lionel Laporte, puis déposés dans un compte personnel de la Caisse populaire de Saint-Henri.

Quant à l'organisation des « Jeunes du comté de Saint-Henri », on connaît seulement l'adresse consignée par le ministère du Loisir, à savoir un logis de la rue Jolicoeur, à Montréal. Il s'agit de la résidence de Georges Durivage, lequel, joint au téléphone, s'est refusé à tout commentaire sur le sujet.

M. Durivage est bien connu pour son implication dans le domaine du sport et du loisir dans ce quartier de Montréal. Quant à Lionel Laporte, il s'agit de l'organisateur politique de M. Hains dans Saint-Henri: l'an dernier, M. Laporte a versé \$340 à la caisse du Parti libéral du Québec.

Roma Hains est député de Saint-Henri depuis 1981. Aux élections générales du 2 décembre 1985, il a récolté une majorité de près de 5 000 voix sur la candidate péquiste, Francine Lalonde, fraîchement débarquée dans le comté.

D'ailleurs, c'est Mme Lalonde qui a soulevé l'affaire en campagne électorale pour plus tard la porter à la connaissance du Solliciteur général du Québec.

S'exprimant sur les ondes d'une station radiophonique montréalaise aux derniers jours de la campagne électorale, le député Hains a expliqué que ces subventions étaient destinées à l'organisation d'un tournoi de golf qui porte son nom. Chaque année, ce tournoi permet de récolter des fonds qui sont ensuite versés à des organisations de sport et de loisir accueillant la jeune clientèle de Saint-Henri.

Depuis, M. Hains s'en est tenu à cette explication.

Mais interrogé par LA PRESSE, M. Hains n'a voulu cette fois faire aucun commentaire, ayant confié le dossier, a-t-il dit, à l'avocat montréalais Michel Proulx. Celui-ci n'a pu être joint, hier.

L'indépendance ne pouvait être gagnée

■ QUÉBEC (PC) — L'indépendance du Québec est « un combat qui ne pouvait pas être gagné », estime le politologue Gérard Bergeron dans un livre lancé officiellement jeudi soir.

Sous le titre « À nous autres », Bergeron analyse la situation politique du Québec à la suite du référendum du 20 mai 1980 et fait l'autopsie de l'aventure indépendantiste à travers l'histoire du Parti québécois.

« À nous autres » paraît aux Éditions Québec-Amérique et compte 209 pages.

Bergeron rappelle que la souveraineté-association est « un énorme projet » et qu'il n'y a pas « d'indépendance tranquille ».

Une des erreurs des dirigeants péquistes a été de « sous-estimer l'énormité des conséquences du projet de souveraineté-association » pour le Canada anglais. La conséquence d'un Québec libre est « la fin du Canada historique », signale l'auteur.

La souveraineté-association supposait également chez les Canadiens du reste du Canada « un extraordinaire esprit d'accommodement, devant même aller jusqu'à la magnanimité » pour accepter de négocier avec ceux même qui venaient d'amputer leur pays.

« Les adversaires avaient beau jeu de dénoncer un pareil projet d'hypocrisie, de déguisement et de fourberie, cachant mal un noir complot séparatiste pour briser le Canada », écrit Bergeron.

GAGNEZ

GAGNEZ UN VOYAGE POUR 4

Les bulletins de participation donnant les détails et règlements du concours sont disponibles dans tous les magasins la Baie, du 1^{er} au 25 octobre. Le gagnant aura la chance de faire un voyage au Canada, en classe Affaires d'Air Canada, lauréat du prix Service aux passagers pour 1985.



AIR CANADA



NOS PRODUITS, NOTRE FIERTÉ

Pendant le mois d'octobre les meilleurs produits canadiens sont en vedette à la Baie.

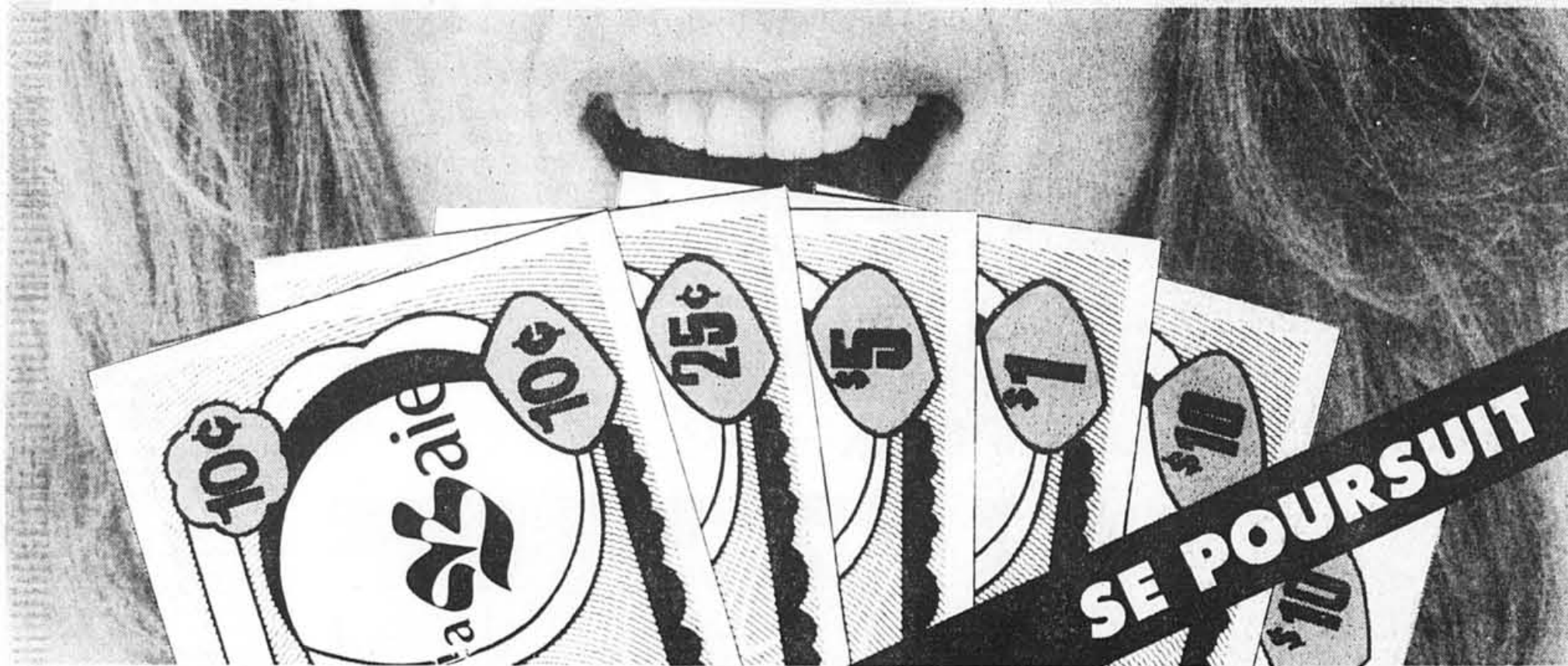


*À venir...
à la Baie*

NOS PRODUITS, NOTRE FIERTÉ



LE FRIC LA BAIE



LE LUNDI 13 OCTOBRE

RECEVEZ 10% EN FRIC LA BAIE

sur tout* ce que vous achetez dans la journée

Vous obtenez le Fric la Baie d'une valeur de 10% pour chaque dollar d'achat que vous faites. Valable aussi bien sur les articles à prix réduit que sur la marchandise à prix ordinaire. Voir la liste des exceptions.**

Oui, le Fric la Baie d'une valeur de 10%

pour chaque dollar d'achat vous est remis lorsque vous achetez appareils ménagers, téléviseurs, stéréos ou magnétoscopes. Cependant, vous ne pouvez pas encaisser de Fric la Baie à l'achat de ces appareils.

Vous pouvez utiliser le Fric la Baie

sur le prochain achat que vous effectuerez, à quelques exceptions près, ou l'accumuler pour l'appliquer sur un autre achat au cours de la journée.

**ET VOUS POUVEZ PORTER VOS ACHATS
À VOTRE COMPTE!**

Achats en magasin seulement.

*Exceptions: tabac, restaurants, nourriture, produits pharmaceutiques, produits de beauté, gros électroménagers et fours à micro-ondes de toutes marques, appareils stéréo, téléviseurs, ordinateurs y compris ceux du rayon 762, appareils vidéo/électroniques, certificats-cadeaux, ainsi que la plupart des services financiers et services aux clients: Scholl, salons de coiffure, First Lady, Salon d'Optique, Studio de photo, Van Houtte, Réparation de montres et autres, Slick, le Naturiste, Hertz, H&R Block, le service de nettoyage à domicile, Voyages American Express, Innovations en informatique, S.T.C.U.M., le bureau de poste, les billets de loterie, la Société des alcools, l'entreposage des fourrures, le Ticketron, l'emballage-cadeau, tissu mode Marshall et bijoux mode Ambassador Gold.

**Le Fric la Baie ne sera pas donné ou accepté sur les chèques-cadeaux et la plupart des services à la clientèle.

Note: Les rayons sous licence et services varient selon les magasins. Consultez la liste complète des exceptions affichée au magasin de votre localité.

Le Fric la Baie n'est pas encaissable en espèces et n'est pas accepté pour le paiement des comptes de crédit.

Conquérir les distances

Le kiosque Air Canada. Les 16, 17 et 18 oct. découvrez les avantages du Service Aéroplan pour voyageurs assidus, de la carte En Route et des voyages Touram.

Nos médias font parler d'eux

Radio-Canada présente une rétrospective des costumes pour la télévision, du 1er au 25 octobre dans le magasin.

La compagnie Vidéotron de câblodistribution aura son kiosque d'information au 4e étage les 16, 17 et 18 octobre.

Le poste de radio CKAC est la voix officielle de la promotion «Nos produits, notre fierté». L'animateur Jean-Pierre Major fera tous les jours des reportages en direct sur les activités à la Baie, diffusés sur les ondes de CKAC!

Unimédia, compagnie active dans le domaine de l'information et de l'impression, présente des vidéos sur les presses ultramodernes de sa division lithoprestige. Unimédia présente aussi sa participation au réseau infovision. Au niveau du métro les 16, 17 et 18 oct.

Notre passion des arts

Spectacles Anima Spec pour divertir grands et petits! Ils ont lieu au 7e étage. Musiciens de jazz le 11 oct., à 12 h 30, 13 h 30, 14 h 30 et 15 h 30. Musiciens pop le 17 oct. à midi, 13 h, 14 h et 15 h. Spectacle pour enfants «Julie la petite souris» le 18 oct. à 13 h 30, 14 h 30 et 15 h 30.

La bonne cuisine du pays

Toutes les démonstrations culinaires ont lieu au 4e étage.

Soeur Monique Chevrier: démonstration de cuisine à l'ancienne. Le 17 oct. à midi et 13 h 30, le 18 oct. à 13 h et 14 h 30.

Thérèse Charette Daigle: démonstration de cuisine au micro-ondes les 16 oct. à midi et 13 h 30.

Savoureux menu spécial au restaurant La Chaumaine, 7e étage, du 1er au 25 oct. Jambon rôti à l'érable, 4,99. Gâteau au chocolat de maman, 1,60. Tartelette sucrée de grand-mère, 1,25. Tarte aux pommes et à la cannelle, 1,50. Dumpling aux pommes, sauce érable et cannelle, 1,50. Les prix s'appliquent à une portion.

Grands noms de la beauté

Venez rencontrer Madame Lise Watier au rayon des produits de beauté, le 16 oct. de midi à 13 h. Venez rencontrer Monsieur Philippe Léonard, P.-d.-g. de la compagnie Léonard Parfums. Le 17 oct. de midi à 14 h et le 18 oct. de 13 h à 15 h, au rayon des parfums.

Précieuses richesses naturelles

Découvrez les minéraux que renferme le sol québécois, en visitant le kiosque de l'Association des mines de métaux du Québec. Un mineur sera sur place. Les 16, 17 et 18 oct. au 5e étage.

La conservation des forêts est un sujet de l'heure. Apprenez-en davantage au kiosque de l'Association forestière du Québec les 16, 17 et 18 oct. au 5e étage.

Dynamiques dans les affaires

Le kiosque de la Bourse de Montréal aura la cote auprès des Montréalais! Présentation de vidéo et d'informations boursières. Les 16, 17 et 18 oct. au rez-de-chaussée.

GAGNEZ UN VOYAGE POUR 4
Les bulletins de participation donnant les détails et règlements du concours sont disponibles dans tous les magasins la Baie, du 1er au 25 octobre. Le gagnant aura la chance de faire un voyage au Canada, en classe Affaires d'Air Canada, lauréat du prix Service aux passagers pour 1985.



Pendant le mois d'octobre les meilleurs produits canadiens sont en vedette à la Baie.

NOS PRODUITS, NOTRE FIERTÉ